

Document complémentaire à l'appui de l'avis de proposition n° 019-8618 du Registre environnemental de l'Ontario

Sites proposés d'être réglementés en vertu de la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*

ÉBAUCHE POUR CONSULTATION

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Zone du parc Algonquin	6
1. Ajout au parc provincial Bass Lake	7
Zone des parcs du Nord-Est	9
2. Ajout au parc provincial Algoma Headwaters.....	10
3. Ajout au parc provincial Chapleau-Nemegosenda River.....	12
4. Ajout au parc provincial Chutes.....	15
5. Ajout au parc provincial Englehart River Fine Sand Plain and Waterway	17
6. Ajout au parc provincial Spanish River.....	19
7. Ajout à la réserve de conservation Island Lake Forest and Barrens	21
8. Réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain	23
9. Ajout à la réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest.....	25
10. Ajout à la réserve de conservation Severn River	27
Zone des parcs du Nord-Ouest	29
11. Ajout au parc provincial Sandbar Lake.....	30
12. Ajout au parc provincial Turtle River-White Otter Lake	33
13. Ajout à la réserve de conservation Brown's Inlet.....	36
14. Ajout à la réserve de conservation Eagle Lake Islands.....	38
15. Ajout à la réserve de conservation South Michipicoten River-Superior Shoreline 40	
Zone des parcs du Sud-Est.....	42
16. Ajout au parc provincial Alfred Bog	43
17. Ajout au parc provincial Brockville Long Swamp Fen.....	45
18. Ajout au parc provincial Charleston Lake	47
19. Ajout au parc provincial Emily	49
20. Ajout au parc provincial Voyageur.....	51
Zone des parcs du Sud-Ouest	53
21. Ajout au parc provincial Awenda.....	54
22. Ajout au parc provincial Bayview Escarpment.....	56
23. Ajout au parc provincial Forks of the Credit	58
24. Ajout au parc provincial Hockley Valley	60
25. Ajout au parc provincial MacGregor Point.....	62
26. Ajout au parc provincial Pretty River Valley	64

27. Ajout à la réserve de conservation Wainfleet Bog 66

Introduction

L'Ontario propose d'étendre son système de zones protégées en créant ou en augmentant la taille d'un certain nombre de parcs provinciaux et de réserves de conservation en vertu de la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* (LPPRC). Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (ministère) propose d'étendre les limites de 27 zones protégées existantes en modifiant le Règl. de l'Ont. 316/07 (Désignation et classification des parcs provinciaux) et le Règl. de l'Ont. 315/07 (Désignation des réserves de conservation), pris en application de la LPPRC.

En vertu de la LPPRC, la chasse est permise dans une réserve de conservation et n'est pas permise dans un parc provincial, sauf si un règlement pris en application de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF) l'autorise. Si la proposition de réglementer un site particulier est acceptée, le ministère des Richesses naturelles (MRN) a l'intention de proposer des modifications correspondantes au Règl. de l'Ont. 663/98 (Area Descriptions [en anglais seulement]), pris en application de la LPPF, le cas échéant, afin de mettre en œuvre la proposition.

L'avis de proposition du Registre environnemental de l'Ontario (REO; 019-8618) associé comprend une liste de sites que l'Ontario propose de réglementer en tant que nouveaux parcs provinciaux ou réserves de conservation ou en tant qu'ajouts à ces parcs ou réserves. Il s'agit d'un document complémentaire à l'avis de proposition affiché, qui contient des détails supplémentaires propres à chaque site proposé, ainsi qu'une carte des terres proposées à réglementer.

Compte tenu du grand nombre de sites visés par cette proposition, nous avons divisé les sites en régions géographiques fondées sur les cinq (5) zones administratives de Parcs Ontario afin de mieux soutenir cet examen et de permettre au public de faire part de ses commentaires.

Ces zones sont les suivantes :

1. Zone du parc Algonquin
2. Zone des parcs du Nord-Est
3. Zone des parcs du Nord-Ouest
4. Zone des parcs du Sud-Est
5. Zone des parcs du Sud-Ouest

Cette proposition constitue une première liste de sites que le ministère soumet à la consultation en vue d'une éventuelle réglementation. Le ministère continue de recueillir des renseignements dans le cadre de cette consultation et avec le soutien de ses ministères partenaires, afin d'établir une liste de sites devant faire l'objet d'une réglementation.

Si les sites proposés d'être soumis à la réglementation sont réglementés en tant que parcs provinciaux ou réserves de conservation, cela n'empêchera pas les

communautés autochtones d'exercer leurs droits ancestraux et leurs droits issus de traités. Les communautés autochtones pourraient toujours exercer ces droits dans les parcs provinciaux ou les réserves de conservation, sous réserve des questions de sécurité et de conservation.

Les commentaires et réactions fournis sur l'avis de proposition du REO (019-8618) peuvent concerner n'importe lequel des sites énumérés et peuvent également être de nature générale. Veuillez consulter l'avis de proposition du REO pour obtenir des détails sur la manière de fournir des commentaires.

Zone du parc Algonquin

Liste des sites proposés

1. Ajout au parc provincial Bass Lake

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Bass Lake en ajoutant quatre (4) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 182 hectares (ha) (env. 450 acres(ac)), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Bass Lake est un parc de loisirs opérationnel d'une superficie de 65 ha (env. 160 ac) qui a été créé en 1957. Le parc est situé sur la rive sud-est du lac Bass, à quatre kilomètres (km) à l'ouest d'Orillia (consulter la carte).

Ce site est représentatif de l'écodistrict de Barrie (6E-6) de l'Ontario, situé dans l'écorégion de la baie Georgienne. Le parc protège une communauté forestière d'érables et de hêtres et abrite une flore terrestre riche et représentative. Il contient également une partie de la falaise glaciaire du lac Algonquin.

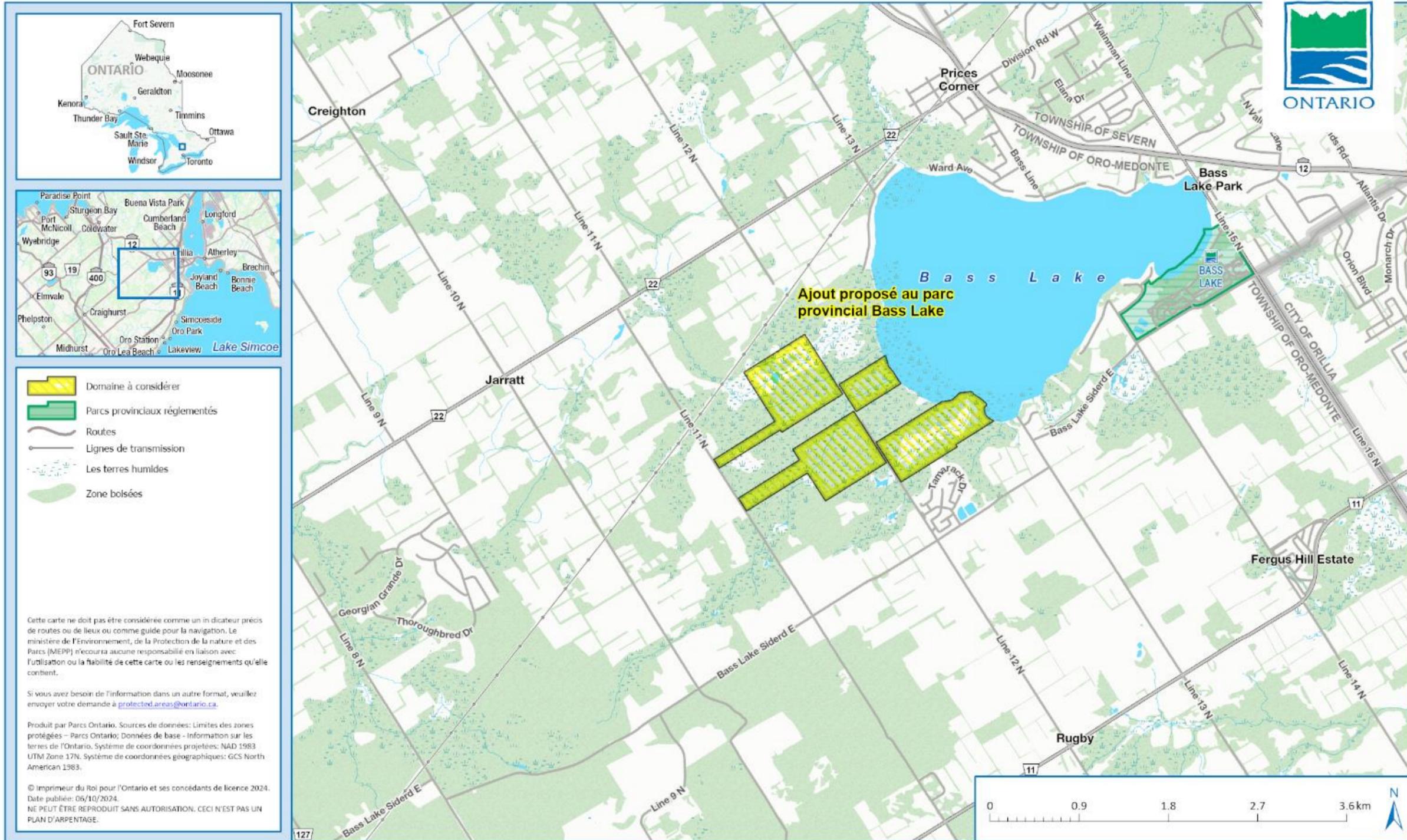
Les ajouts proposés comprennent des terres humides au bord du lac Bass. L'ajout de ces terres au parc permettra de mieux protéger ce complexe de terres humides constitué de marais et de marécages d'importance provinciale.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans les ajouts proposés.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial Bass Lake



Zone des parcs du Nord-Est

Liste des sites proposés

2. Ajout au parc provincial Algoma Headwaters

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Algoma Headwaters en ajoutant une superficie d'environ 627 ha (env. 1 549 ac) sur le côté ouest et contiguë au parc provincial Algoma Headwaters existant qui a été précédemment désigné pour être protégé dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

Le parc provincial Algoma Headwaters est un parc naturel non opérationnel d'une superficie de 42 736 ha (env. 105 603 ac) qui a été créé en 2003. L'ajout proposé au parc provincial Algoma Headwaters est situé à 90 km au nord-est de Sault Ste. Marie et à 50 km au sud de Chapleau (consulter la carte).

Ce site se trouve dans l'écodistrict du sud du lac Supérieur (5E-13), situé dans l'écorégion de la baie Georgienne (5E), en Ontario. L'ajout proposé au parc provincial se trouve dans une zone de forêts anciennes de pins blancs et rouges, d'érables à sucre et de bouleaux jaunes.

L'ajout proposé de ces terres au parc provincial Algoma Headwaters protégerait un vaste habitat forestier comprenant des mares vernaies saisonnières abritant une diversité d'espèces sauvages. L'ajout proposé permettra d'offrir des possibilités de loisirs telles que la randonnée, l'observation de la faune, le camping, la chasse, le ski de fond et la raquette.

Consultations antérieures

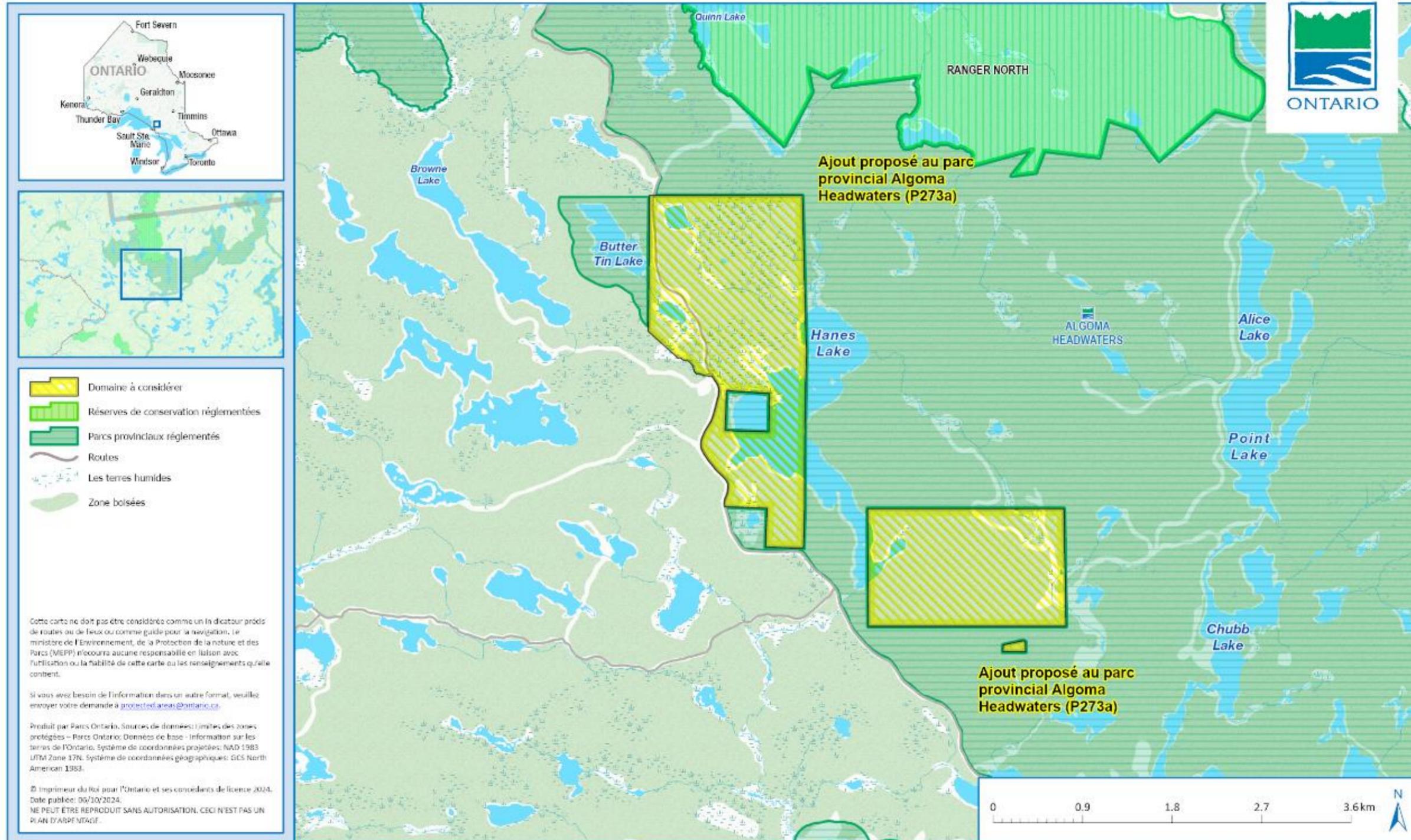
Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003).

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse est permise dans ce parc provincial, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF. La proposition vise à continuer de permettre la chasse durable dans l'ajout proposé, conformément à la réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Algoma Headwaters (P273a)



3. Ajout au parc provincial Chapleau-Nemegosenda River

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Chapleau-Nemegosenda River en y ajoutant une superficie d'environ 4 311 ha (env. 10 653 ac) qui a été précédemment désignée pour être protégée dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

Nous proposons également une modification mineure visant à corriger une erreur en mettant au pluriel le nom du parc provincial afin de tenir compte du fait que celui-ci protège deux rivières parallèles et distinctes. Le nom proposé du parc provincial passerait de « parc provincial Chapleau-Nemegosenda River » à « parc provincial Chapleau-Nemegosenda Rivers

Le parc provincial Chapleau-Nemegosenda River est un parc de voies navigables non opérationnel d'une longueur de 120 km et d'une superficie d'environ 17 732 ha (env. 43 816 ac) qui relie deux rivières arctiques d'amont parallèles dans le nord-est de l'Ontario et a été créé en 2006. Le parc provincial Chapleau-Nemegosenda River se trouve à 400 km au nord-ouest de Sudbury (consulter la carte).

Ce parc de voies navigables se trouve dans l'écodistrict de Foleyet (3E-5), situé dans l'écorégion du lac Abitibi. Ce parc de voies navigables suit les rivières Chapleau-Nemegosenda qui coulent vers le nord dans le bassin versant de l'Arctique.

L'ajout proposé au parc inclurait d'importantes terres humides dans le nord du parc, et étendrait les limites du parc à 200 mètres du bord de l'eau le long des deux rivières, afin de répondre à la norme minimale de Parcs Ontario en ce qui concerne les parcs de voies navigables.

Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet de consultations, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003), ainsi qu'en 2008 (010-2514) et en 2017 (012-9258).

Modifications proposées pour réglementer la chasse

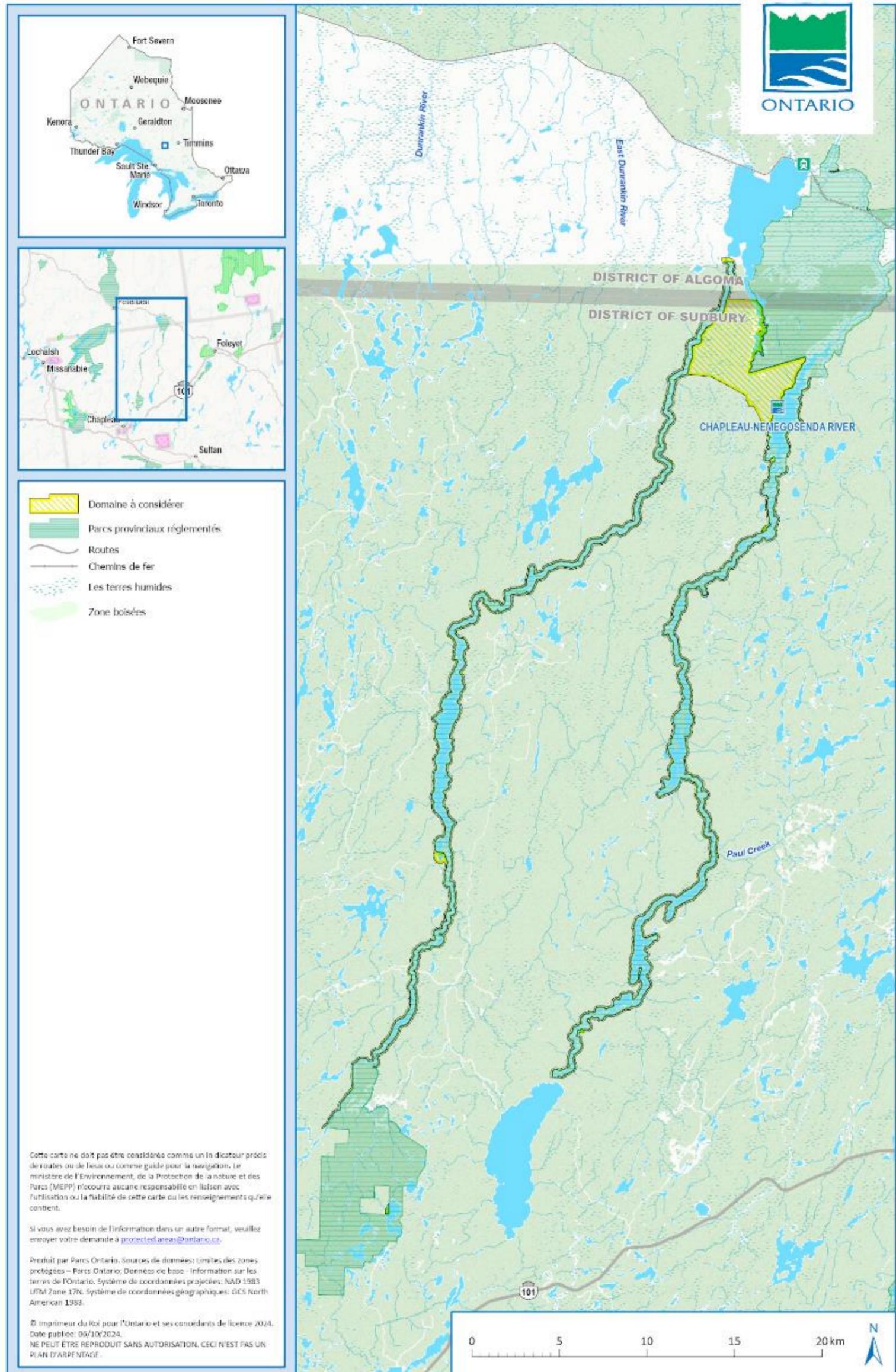
À l'heure actuelle, la chasse est permise dans cette zone protégée, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF, à l'exception de la partie située dans la réserve de gibier de la Couronne Chapleau. La proposition vise à continuer de

Zone des parcs du Nord-Est – Ajouts proposés aux parcs provinciaux

permettre la chasse durable dans l'ajout proposé, conformément à la réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Chapleau-Nemegosenda Rivers (P1546a)



4. Ajout au parc provincial Chutes

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Chutes en ajoutant une superficie d'environ 2 ha (env. 5 ac) du côté ouest des limites actuelles du parc provincial, en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Chutes est un parc de loisirs opérationnel d'une superficie de 108 ha (env. 267 ac) qui a été créé en 1970. Le parc provincial Chutes se trouve à proximité de la ville de Massey, à 93 km à l'ouest de Sudbury et à 448 km au nord de Toronto (consulter la carte).

L'ajout au parc provincial Chutes se trouve dans l'écodistrict de Sudbury (5E-4) de l'Ontario. Le parc chevauche la très pittoresque rivière aux Sables.

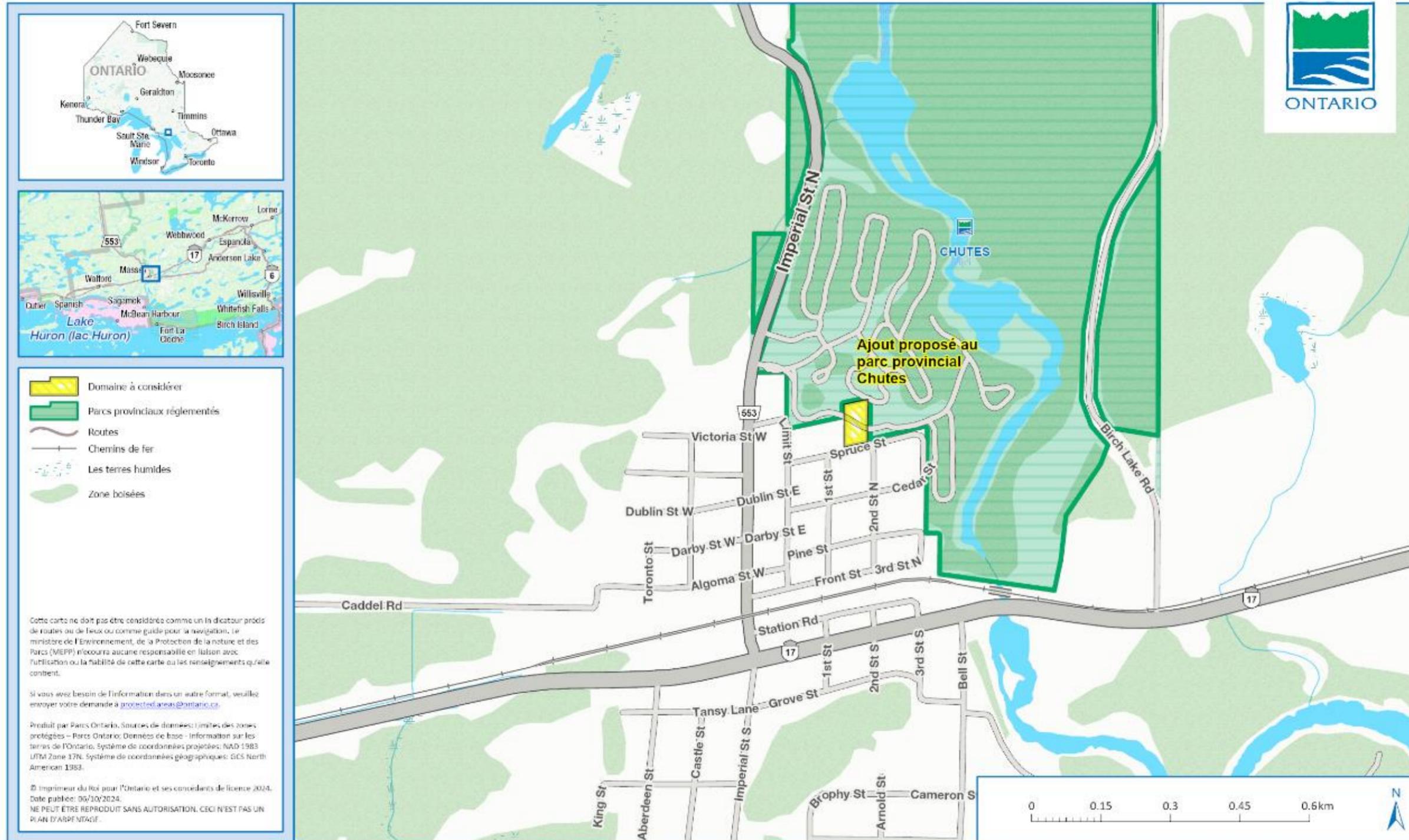
L'ajout proposé comprend une zone forestière le long des limites du parc. L'ajout de cette terre au parc provincial permettrait de mieux protéger l'habitat forestier continu.

Modifications proposées pour régler la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans l'ajout proposé, car ce dernier est adjacent à la municipalité de Massey et se trouve au bord d'une route régionale.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Chutes



5. Ajout au parc provincial Englehart River Fine Sand Plain and Waterway

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Englehart River Fine Sand Plain and Waterway en ajoutant environ une (1) parcelle d'une superficie de 60 ha (env. 148 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Englehart River Fine Sand Plain and Waterway est un parc de voies navigables non opérationnel d'une superficie de 4 041 ha (env. 9 986 ac) qui a été créé en 2002. Il se trouve à environ 48 km au sud-ouest de la ville de Kirkland Lake et à 20 km à l'ouest de la ville d'Englehart (consulter la carte).

Ce site se trouve dans les écorégions du lac Abitibi et du lac Temagami et traverse l'écodistricts de l'Ontario, soit l'écodistrict de Foleyet (3E-5) et l'écodistrict de New Liskeard (4E-5). Le parc provincial Englehart River comprend des habitats dans le delta de la rivière et la plaine d'inondation, le chenal de la voie navigable ayant des sections variables d'eaux libres profondes, de marais, de marécages, d'habitats de tourbière, ainsi que de forêts mixtes sur les hautes terres adjacentes.

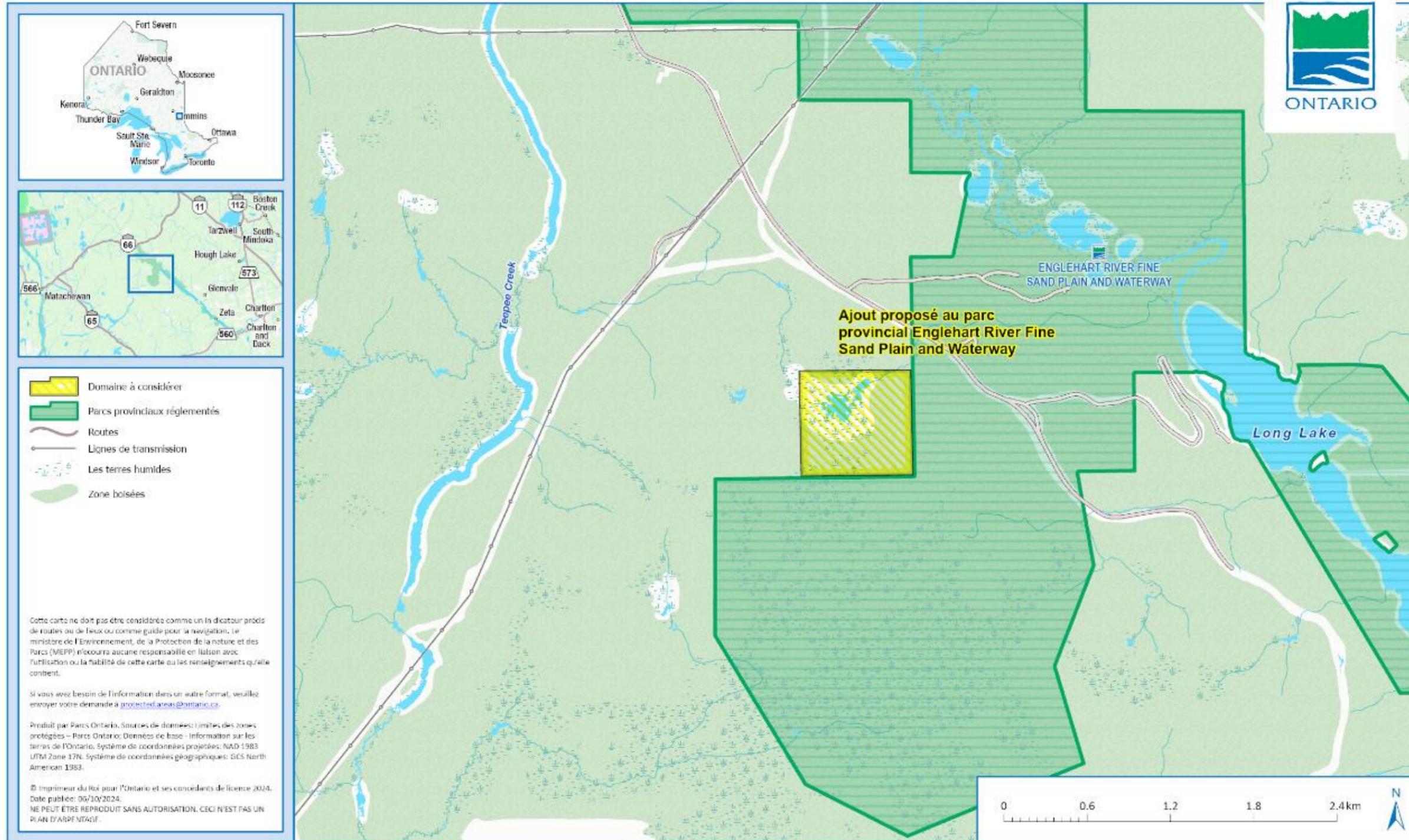
L'ajout proposé comprend des zones supplémentaires de terres humides riveraines et de hautes terres boisées et protégera mieux les habitats continus longeant la rivière, ce qui complétera les valeurs naturelles et culturelles existantes et l'intégrité écologique du parc.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse est permise dans ce parc provincial, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF. La proposition vise à continuer de permettre la chasse durable dans l'ajout proposé, conformément à la réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Englehart River Fine Sand Plain and Waterway



6. Ajout au parc provincial Spanish River

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Spanish River en ajoutant une superficie d'environ 426 ha (1 053 ac) en aval du parc provincial Spanish River existant, en utilisant des terres qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

Le parc provincial Spanish River est un parc de voies navigables opérationnel d'une superficie de 35 386 ha (env. 87 440 ac) qui a été créé en 2001. L'ajout proposé au parc provincial Spanish River est situé à 80 km à l'ouest de Sudbury et à 10 km au sud de Massey (consulter la carte).

Ce site proposé se trouve dans l'écodistrict de La Cloche (5E-3), situé dans l'écorégion de la baie Georgienne, en Ontario. L'ajout proposé au parc est une zone d'îles basses délimitées par de petits chenaux anastomosés et des terres humides riveraines à l'embouchure de la rivière Spanish qui se jette dans le chenal nord du lac Huron. Il s'agit d'une halte migratoire pour les oiseaux; les oiseaux des terres humides et les espèces en péril utilisent la zone pendant la saison de reproduction.

Les ajouts proposés complèteraient la diversité représentée dans le parc. Les possibilités de loisirs actuelles et futures seront gérées dans le cadre des politiques relatives à un parc de voies navigables : navigation de plaisance, canot, kayak, observation de la faune, chasse, ski de fond et raquette.

Consultation antérieure

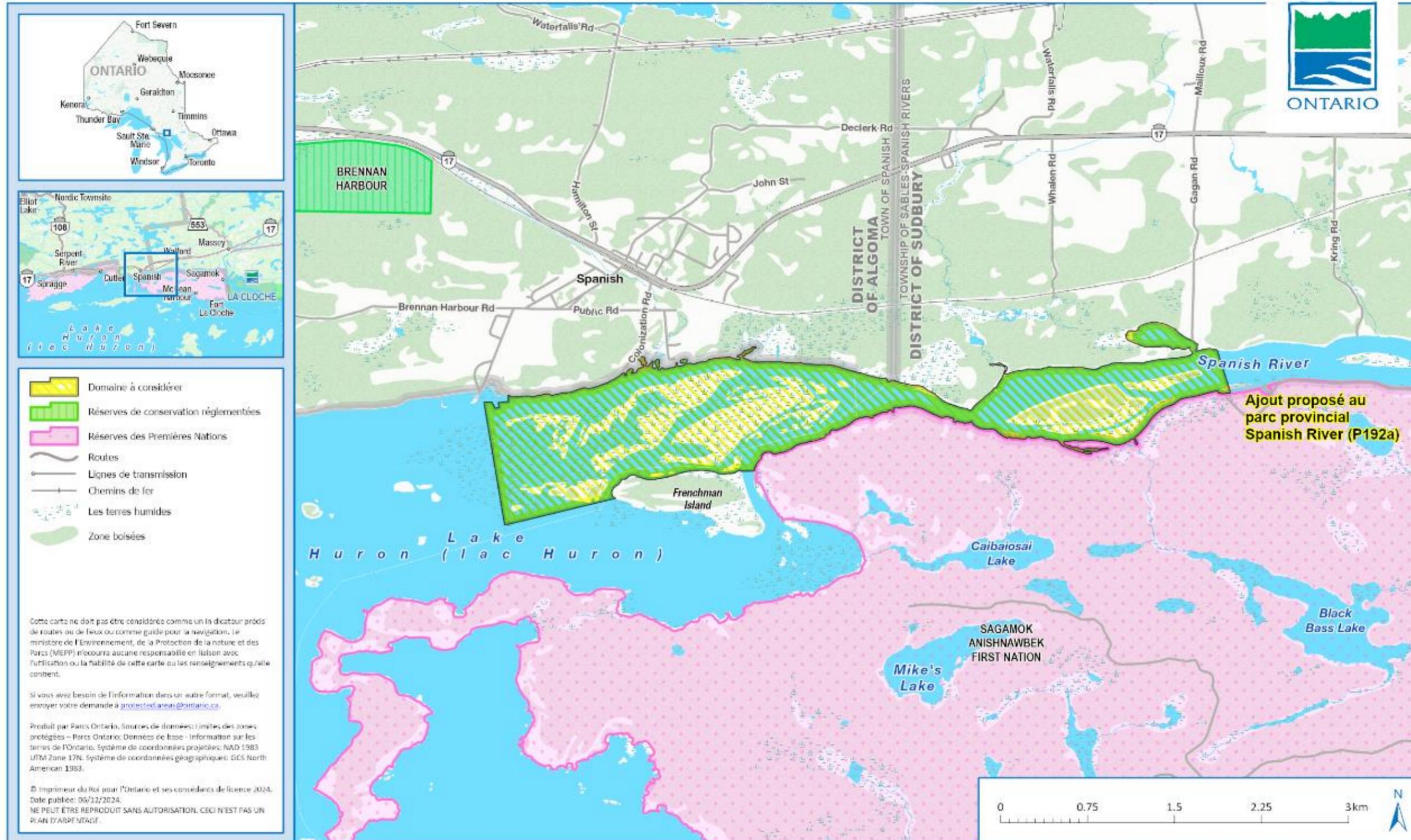
Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003).

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse est permise dans ce parc provincial, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF. La proposition vise à continuer de permettre la chasse durable dans l'ajout proposé, conformément à la réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Spanish River (P192a)



7. Ajout à la réserve de conservation Island Lake Forest and Barrens

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Island Lake Forest and Barrens en ajoutant une superficie d'environ 82 ha (env. 202 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

La réserve de conservation Island Lake Forest and Barrens est une réserve de conservation d'une superficie de 15 473 ha (env. 38 234 ac) qui a été créée en 2000. Elle est située à environ 45 km au nord de la ville de Parry Sound et à environ 11 km au nord-ouest du hameau de Dunchurch, dans la municipalité de Whitestone (consulter la carte).

Le site se trouve dans la partie ouest de l'écodistrict de la baie Georgienne (5E-7) de l'Ontario. Le site a une grande valeur en termes de nature sauvage et englobe de vastes zones de forêts vierges de conifères et de feuillus tolérants relativement isolées, ainsi que des habitats de landes rocheuses. En raison de sa taille, la réserve de conservation contient une diversité d'habitats botaniques et fauniques. La zone comprend un certain nombre d'espèces de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique, dont certaines sont rares à l'échelle provinciale.

Ces ajouts proposés étendraient les limites de la réserve et protégeraient une plus grande zone de nature vierge importante. Cela permettra de préserver les espèces rares à l'échelle provinciale qui vivent dans cette réserve.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé de la réserve de conservation Island Lake Forest and Barrens



8. Réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain en ajoutant une superficie d'environ 2 900 ha (env. 7 166 acres), en utilisant des terres qui ont été précédemment indiquées comme devant être protégées à la suite du Patrimoine vital de l'Ontario.

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain en ajoutant une superficie d'environ 2 900 ha (env. 95 acres), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment. La réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain (C1558) couvre 7 071 ha. L'ajout proposé à la réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain est situé à 90 km au nord-ouest du canton de Chapleau et du village de Foleyet. L'ajout proposé à la réserve de conservation se trouve du côté nord-ouest et est relié à la réserve de conservation actuelle.

Ce site se trouve dans l'écodistrict de Foleyet (3E-5), situé dans l'écorégion du lac Abitibi, en Ontario. L'écorégion du lac Abitibi (3E) contient un substrat rocheux modérément ou légèrement ondulé, généralement recouvert de dépôts profonds d'argile, de limon et de sable. L'écodistrict de Foleyet est un paysage de plaines légèrement vallonnées avec des éperons de dénudations à peine couverts, des épandages fluvio-glaciaires et des dépôts limoneux.

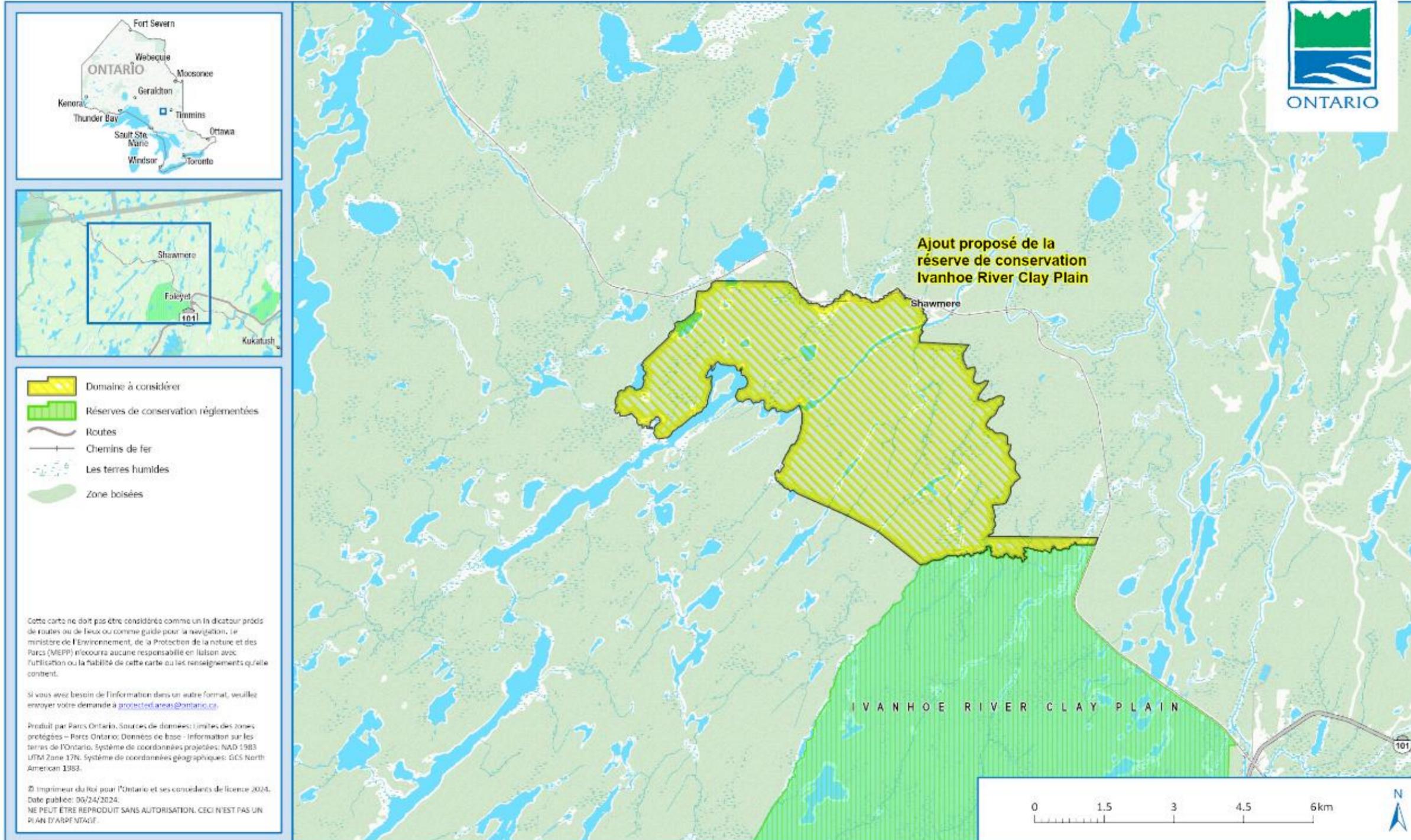
Au sein du site, les forêts de feuillus et les forêts mixtes représentent la communauté forestière la plus dominante. Le bouleau blanc domine les communautés de forêts mixtes. Les peuplements de pins gris poussent sur des hautes terres bien drainées qui ajoutent à la diversité de ce site. Des communautés d'épinettes noires sont présentes dans l'ensemble du site, associées aux basses terres le long des cours d'eau et des terres humides. En outre, dans les basses terres, des poches de vieux peuplements sont dominées par des thuyas. Le site complète les valeurs écologiques de la réserve de conservation existante.

Consultations antérieures

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet de consultations, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003) et en 2008 (consulter l'affichage au REO n° 010-2514<https://ero.ontario.ca/fr/archive/010-2513>).

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé de la réserve de conservation Ivanhoe River Clay Plain



9. Ajout à la réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie d'environ 6 ha (env. 15 ac) à la réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest existante, en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

La réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest proposée couvre une superficie de 2 865 ha (env. 7 080 ac) et a été créée en 2005. Elle est située à 40 km au sud-ouest de la municipalité de Smooth Rock Falls, en Ontario (consulter la carte). L'ajout proposé est situé sur le côté est et relié à la réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest existante.

Ce site se trouve dans l'écodistrict de Smokey Falls (3E-1), situé dans l'écorégion du lac Abitibi, en Ontario. L'ajout proposé à la réserve de conservation se trouve dans une moraine de fond faiblement accidentée avec une forêt dominée par l'épinette.

L'ajout proposé compléterait les valeurs de la réserve de conservation existante.

Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003).

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé de la réserve de conservation North Muskego River Mixed Forest (C1578a)



10. Ajout à la réserve de conservation Severn River

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Severn River en ajoutant une superficie d'environ 38 ha (env. 95 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

La réserve de conservation Severn River est une réserve de conservation d'une superficie de 9 927 ha (env. 24 530 acres) qui a été créée en 2003. Elle est située à 10 km à l'ouest du centre-ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka (consulter la carte).

Le site se trouve dans la partie sud de l'écodistrict de la baie Georgienne (5E-7) de l'Ontario. Ce site est relié à deux réserves de conservation : la réserve de conservation Morrison Lake Wetland, à l'est, et la réserve de conservation Torrance Barrens, au nord. La réserve occupe une vaste zone de landes rocheuses ouvertes et boisées avec un large éventail de types de tourbières et de terres humides, de nombreux petits lacs et deux couloirs fluviaux importants. Le site est caractérisé par des crêtes gneissiques modérément ondulées avec une couverture de sol très mince. Des forêts ouvertes de pins blancs, de chênes rouges et de chênes blancs sont présentes sur les crêtes et sur certaines pentes latérales. Ce paysage sert d'habitat à 21 espèces de flore et de faune d'importance provinciale.

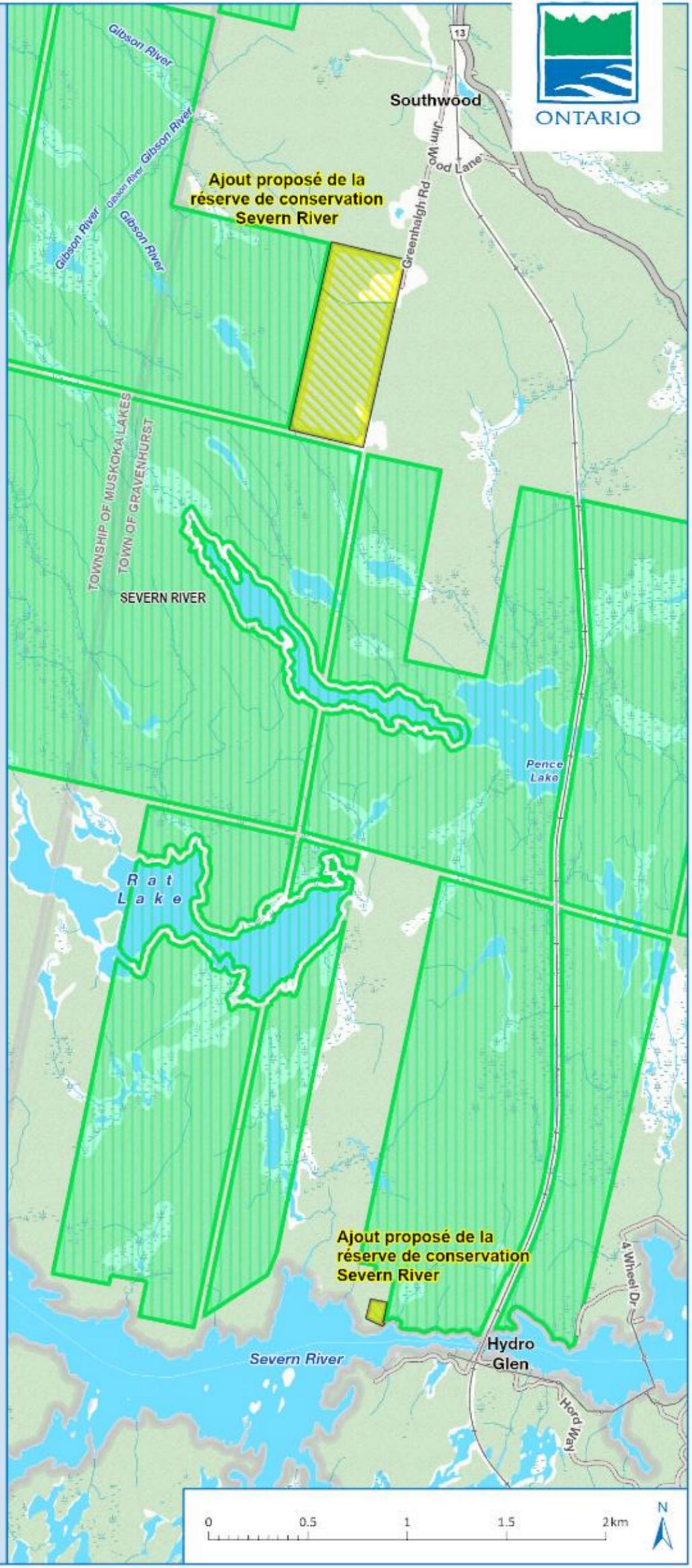
Ces ajouts proposés permettraient d'étendre les limites de la réserve de conservation et de mieux protéger les espèces de flore et de faune d'importance provinciale qui vivent dans la région.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé de la réserve de conservation Severn River



- Domaine à considérer
- Réserves de conservation réglementées
- Routes
- Lignes de transmission
- Chemins de fer
- Les terres humides
- Zone boisées

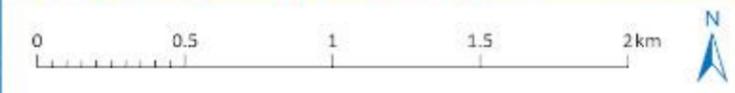


Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected.areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: Limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base – Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 17N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concordants de licence 2024.
Date publiée: 05/10/2024.
NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.



Zone des parcs du Nord-Ouest

Liste des sites proposés

11. Ajout au parc provincial Sandbar Lake

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Sandbar Lake en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie d'environ 28 ha (env. 69 ac) le long de la rive du lac Indian, en utilisant des terres qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

Le parc provincial Sandbar Lake est un parc naturel opérationnel d'une superficie de 8 053 ha (env. 19 899 ac) qui a été créé en 1970. Il est situé à environ 100 km à l'est de la ville de Dryden et à 12 km au nord-est de la ville d'Ignace sur l'autoroute 599 (consulter la carte).

Le parc est représentatif des écodistricts de Savanne (3W-2) et de Manitou (4S-5) de l'Ontario et protège l'habitat de plus de 59 espèces d'oiseaux, dont la paruline du Canada, une espèce en péril. La composition de la communauté forestière du parc provincial Sandbar Lake représente la transition entre les Grands Lacs et le Saint-Laurent et les forêts boréales, avec des peuplements de pins gris, d'épinettes noires et de peupliers baumiers, et quelques peuplements épars de pins blancs et de pins rouges, peu communs dans cette région. L'ajout proposé comprend aussi des terres humides de prairie fluviale sur le côté ouest de la parcelle. L'ajout proposé a également été identifié comme géologiquement sensible, avec des berges argileuses exposées au risque d'érosion. Plusieurs valeurs culturelles connues existent dans le parc.

Ce ajout proposé au parc provincial Sandbar Lake permettraient de mieux protéger les valeurs écologiques et culturelles du parc.

Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet de consultations, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003), ainsi qu'en 2010 (PB03E1005) dans le cadre du plan de gestion du parc provincial Sandbar Lake.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse est permise dans certaines parties du parc provincial, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF. La proposition vise à modifier le Règl. de l'Ont. 663/98 afin d'autoriser la chasse durable dans les

Zone des parcs du Nord-Ouest – Ajouts proposés aux parcs provinciaux

ajouts proposés, conformément au Règl. de l'Ont. 665/98 pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Sandbar Lake (P2295a)



12. Ajout au parc provincial Turtle River-White Otter Lake

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Turtle River-White Otter Lake afin d'inclure une (1) parcelle qui représente une superficie d'environ 29 ha (env. 72 ac) à l'extrémité sud-ouest du parc, à l'endroit où la grande rivière Turtle et le petit lac Turtle se rejoignent, en utilisant des terres qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

Le parc provincial Turtle River-White Otter Lake est un parc de voies navigables non opérationnel d'une superficie de 49 294 ha (env. 121 808 ac) qui a été créé en 1989. Il est situé entre la ville d'Ignace sur l'autoroute 17, le hameau de Mine Center et la ville d'Atikokan sur l'autoroute 11 (consulter la carte).

Le parc et l'ajout proposé sont représentatifs de l'écodistrict de Manitou (4S-5) de l'Ontario. L'ajout proposé est situé sur un delta d'importance écologique avec une communauté de marécages alluviaux qui contient des plantes rares telles que le cypripède tête-de-bélier, l'orchidée à crochets, ainsi que des peuplements d'ormes d'Amérique et de frênes noirs en voie de disparition. L'ajout proposé fait partie d'un habitat connu pour les canards, le doré et le brochet en période de frai, ainsi que pour des espèces en péril telles que l'esturgeon jaune et la tortue serpentine. Le parc et l'ajout proposé sont reconnus depuis longtemps comme un itinéraire de canot important et une zone naturelle dotée d'attributs biophysiques, récréatifs et culturels uniques.

Ce ajout proposé au parc provincial Turtle River-White Otter Lake permettra de mieux protéger les valeurs écologiques, géologiques, culturelles et récréatives du parc.

Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet de consultations, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003), ainsi qu'en 2010 (011-0157) dans le cadre du plan de gestion du parc provincial Turtle River-White Otter Lake.

Modifications proposées pour régler la chasse

À l'heure actuelle, la chasse est permise dans ce parc provincial, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF. La proposition vise à continuer de permettre la chasse durable dans les ajouts proposés, conformément à la

Zone des parcs du Nord-Ouest – Ajouts proposés aux parcs provinciaux

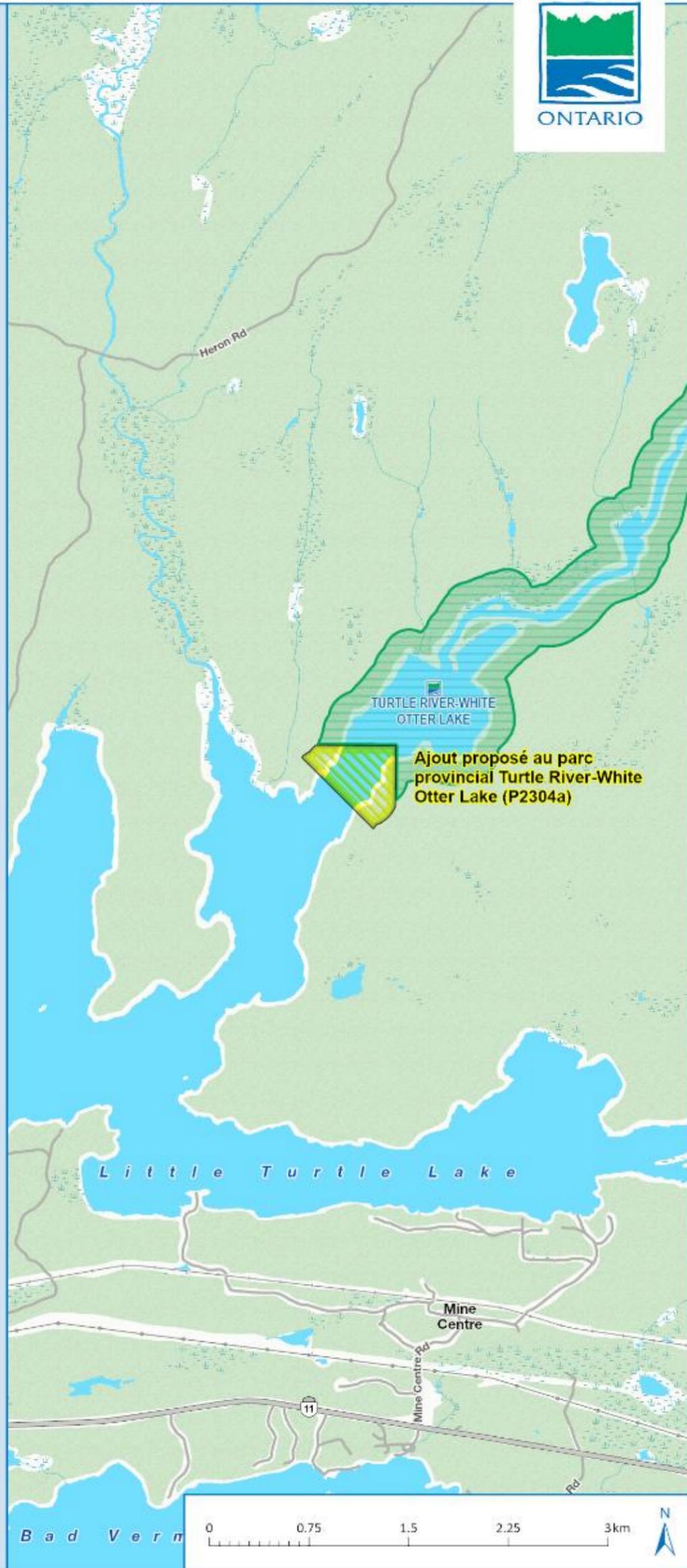
réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Turtle River-White Otter Lake (P2304a)



- Domaine à considérer
- Parcs provinciaux réglementés
- Routes
- Lignes de transmission
- Chemins de fer
- Les terres humides
- Zone boisées



Ajout proposé au parc provincial Turtle River-White Otter Lake (P2304a)

Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected_areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: Limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base – Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 18N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concordants de licence 2024.
Date publiée: 05/10/2024.
NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.

13. Ajout à la réserve de conservation Brown's Inlet

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Brown's Inlet en ajoutant une superficie d'environ 9 ha (env. 22 ac) connue sous le nom de réserve forestière Brown's Inlet, située le long du côté nord du chemin Warsaw, à environ 2 km à l'est du lac Boffin, en utilisant des terres qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

La réserve de conservation Brown's Inlet est une réserve de conservation d'une superficie de 2 931 ha (env. 7 243 ac) qui a été créée en 1999. Elle est située à environ 15 km au nord de la ville de Fort Frances (consulter la carte).

La réserve de conservation et les ajouts proposés sont représentatifs de l'écodistrict 4S-6 (Sioux Narrows) de l'Ontario. La réserve de conservation Brown's Inlet comprend un mélange de types de forêts sur des sols faiblement accidentés et des moraines frontales, ainsi que des terres humides boisées et ouvertes et les landes rocheuses des crêtes rocheuses, et leurs communautés biologiques associées, de même que la présence d'une tourbière naine à cassandres caliculés et d'importants peuplements de riz sauvage. Les caractéristiques dominantes du site sont les grands bassins de tourbières et les écosites de terres humides qui s'y trouvent. Les forêts de conifères et de feuillus et les forêts mixtes offrent une variété d'habitats à des espèces telles que l'orignal, le lynx, l'écureuil roux, le loup gris, l'ours noir, la martre, le mésangeai du Canada et la chouette lapone. La réserve de conservation étant principalement constituée de terres humides, les loisirs y sont limités.

Les ajouts proposés à la réserve de conservation Brown's Inlet permettraient de mieux protéger les valeurs écologiques et géologiques de la réserve de conservation existante.

Consultation antérieure

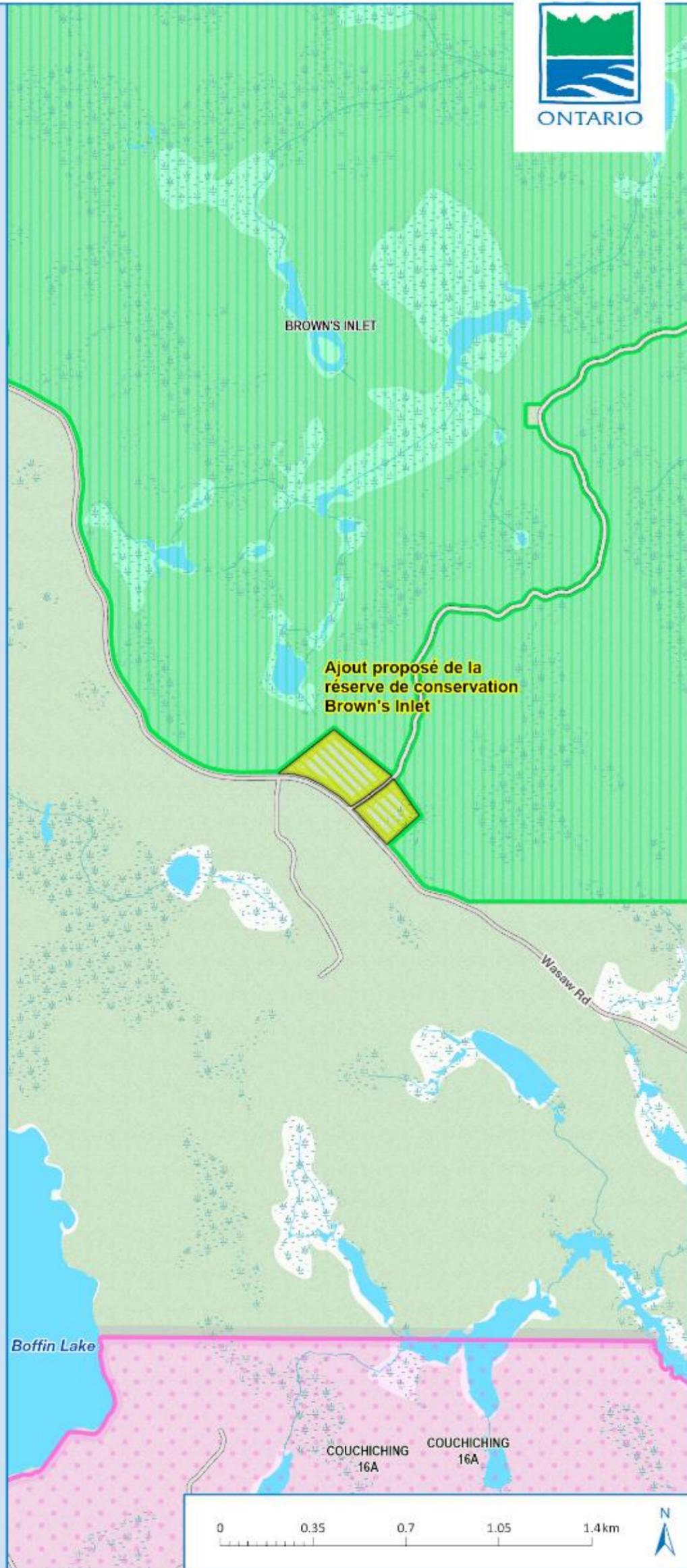
Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003).

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé de la réserve de conservation Brown's Inlet



- Domaine à considérer
- Réserves de conservation réglementées
- Réserves des Premières Nations
- Routes
- Les terres humides
- Zone boisées

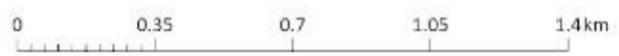


Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected_areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: Limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base – Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 18N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concordants de licence 2024.
Date publiée: 05/10/2024.
NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.



14. Ajout à la réserve de conservation Eagle Lake Islands

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Eagle Lake Islands en ajoutant une (1) île qui représente une superficie de 8 ha (env. 20 ac) située dans le lac Eagle, à environ 1,5 km à l'ouest de l'île Net, en utilisant des terres qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario.

La réserve de conservation Eagle Lake Islands est une réserve de conservation d'une superficie de 3 395 ha (env. 8 389 ac) qui a été créée en 2003. Elle est située à environ 40 km à l'ouest de la ville de Dryden (consulter la carte).

La majeure partie de la réserve de conservation et l'ajout proposé d'une île sont représentatifs de l'écodistrict de Dryden (4S-4) de l'Ontario. La composition forestière des îles environnantes comprend des forêts mixtes de feuillus et de conifères, dont le sapin baumier, le pin gris, le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc, l'épinette noire et l'épinette blanche, avec des pins rouges et des pins blancs disséminés. Certaines îles contiennent des peuplements uniques de chênes à gros fruits, d'aubépines et de viornes de Rafinesque. L'île a été définie comme une aire de nidification des oiseaux aquatiques nichant en colonies et fournit un habitat de nidification aux huards et aux pygargues à tête blanche, ainsi qu'un habitat aux pélicans d'Amérique, une espèce en péril. Plusieurs sites culturels et archéologiques sont connus dans la réserve de conservation. Le lac Eagle et les îles associées dans la réserve de conservation ont une grande valeur récréative et sont populaires parmi les pêcheurs à la ligne qui recherchent le maskinongé, le grand brochet, le doré, le doré noir, le corégone, la lotte et le touladi.

Les ajouts proposés à la réserve de conservation Eagle Lake Islands permettront de mieux protéger les valeurs écologiques et culturelles ainsi que les possibilités de loisirs offertes par le site.

Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003).

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé de la réserve de conservation Eagle Lake Islands (C2340a)



- Domaine à considérer
- Réserves de conservation réglementées
- Parcs provinciaux réglementés
- Les terres humides
- Zone boisées

Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protectedareas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base - Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 18N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence 2024. Date publiée: 06/10/2024. NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.



15. Ajout à la réserve de conservation South Michipicoten River-Superior Shoreline

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation South Michipicoten River-Superior Shoreline en ajoutant une superficie d'environ 376 ha (env. 929 ac) de terres connues sous le nom de réserve forestière South Michipicoten River-Superior Shoreline, situées à l'extrémité nord des limites de la réserve de conservation, en utilisant des terres qui ont été précédemment désignées pour être protégées dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario. La réserve de conservation South Michipicoten River-Superior Shoreline est une réserve de conservation d'une superficie de 2 219 ha (env. 5 483 ac) qui a été créée en 2004. Elle est située sur la rive orientale du lac Supérieur, à environ 7 km au sud de la municipalité de Wawa (consulter la carte).

La réserve de conservation est représentative de l'écodistrict de la montagne Tip Top (3E-4) et de l'écodistrict du lac Tamagami (4E-1) de l'Ontario. L'ajout est entièrement situé dans l'écodistrict de la montagne Tip Top (3E-4) de l'Ontario. La réserve de conservation a été créée en raison de ses valeurs géologiques largement intactes et constitue une zone de pêche à la ligne populaire en raison des 34 espèces de poissons présentes dans le bassin versant du Michipicoten, telles que le doré, le grand brochet, le saumon quinnat, l'omble de fontaine, le saumon coho, la truite arc-en-ciel et le touladi, en plus de l'esturgeon jaune et de la lamproie argentée, qui sont des espèces en péril. La réserve de conservation contribue également à la protection de plusieurs communautés végétales et espèces végétales et fongiques rares à l'échelle provinciale.

Les ajouts proposés contribueraient à la connectivité entre les zones protégées, ce qui faciliterait les déplacements des caribous des bois entre les troupeaux connus au nord et au sud de la réserve de conservation, et permettrait également de mieux protéger les valeurs géologiques et écologiques ainsi que les possibilités de loisirs offertes par la réserve de conservation.

Consultation antérieure

Remarque : Ce site a déjà fait l'objet d'une consultation, notamment en 1999 dans le cadre du Patrimoine vital de l'Ontario (consulter l'affichage au REO n° PB7E4003).

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé de la réserve de conservation South Michipicoten River-Superior Shoreline (F1517)



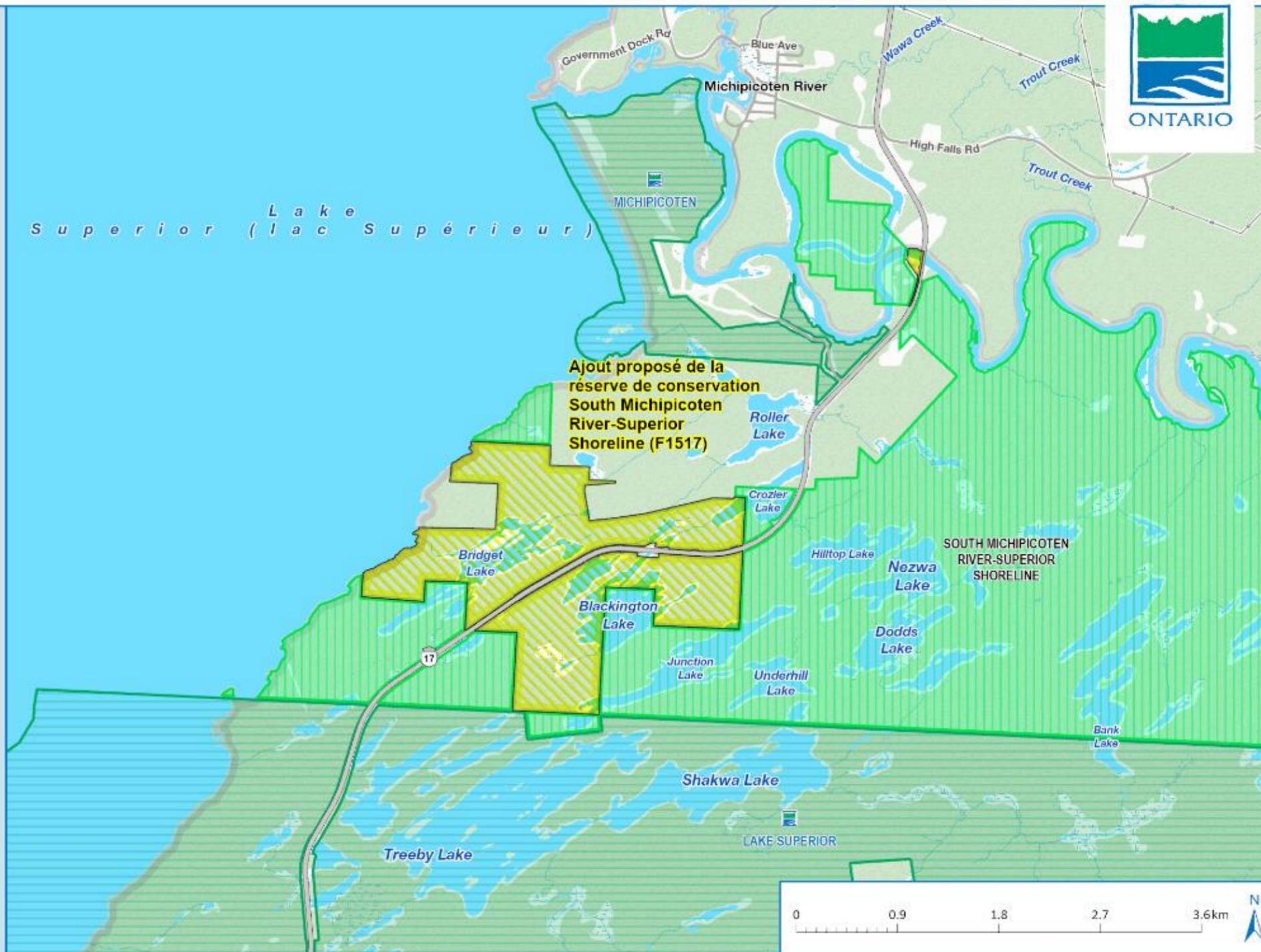
- Domaine à considérer
- Réserves de conservation réglementées
- Parcs provinciaux réglementés
- Routes
- Lignes de transmission
- Les terres humides
- Zone boisées

Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected.areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: limites des zones protégées - Parcs Ontario; Données de base - Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 17N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence 2024. Date publiée: 06/10/2024. NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPEMENT.



Zone des parcs du Sud-Est

Liste des sites proposés

16. Ajout au parc provincial Alfred Bog

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Alfred Bog en ajoutant deux (2) parcelles supplémentaires qui représentent une superficie totale d'environ 145 ha (env. 358 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Alfred Bog est un parc naturel non opérationnel de 3 063 ha (env. 7 566 ac) qui a été créé en 2023. Le parc est situé à 20 km au sud-ouest de Hawkesbury et à 70 km à l'est d'Ottawa ([consulter la carte](#)). Le parc protège la plus grande tourbière du Sud de l'Ontario, qui abrite des espèces animales rares à l'échelle provinciale et régionale, notamment certains insectes, oiseaux et reptiles.

Ce site est l'un des deux parcs provinciaux naturels qui sont représentatifs de l'[écodistrict 6E-12](#) de Kemptville dans l'[écorégion du lac Simcoe-Rideau](#). Il est classé par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario comme une terre humide d'importance provinciale et une zone d'intérêt naturel et scientifique.

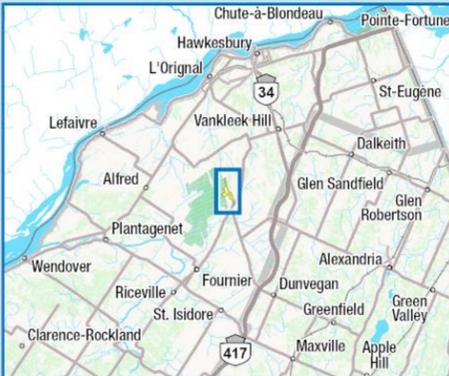
Les ajouts proposés permettront de mieux protéger les tourbières des basses terres, qui constituent l'habitat à de nombreuses espèces importantes. L'ajout de ces terres au parc provincial Alfred Bog permettra de mieux protéger l'intégrité écologique de cette région et de la plus grande tourbière de ce type dans le Sud de l'Ontario.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

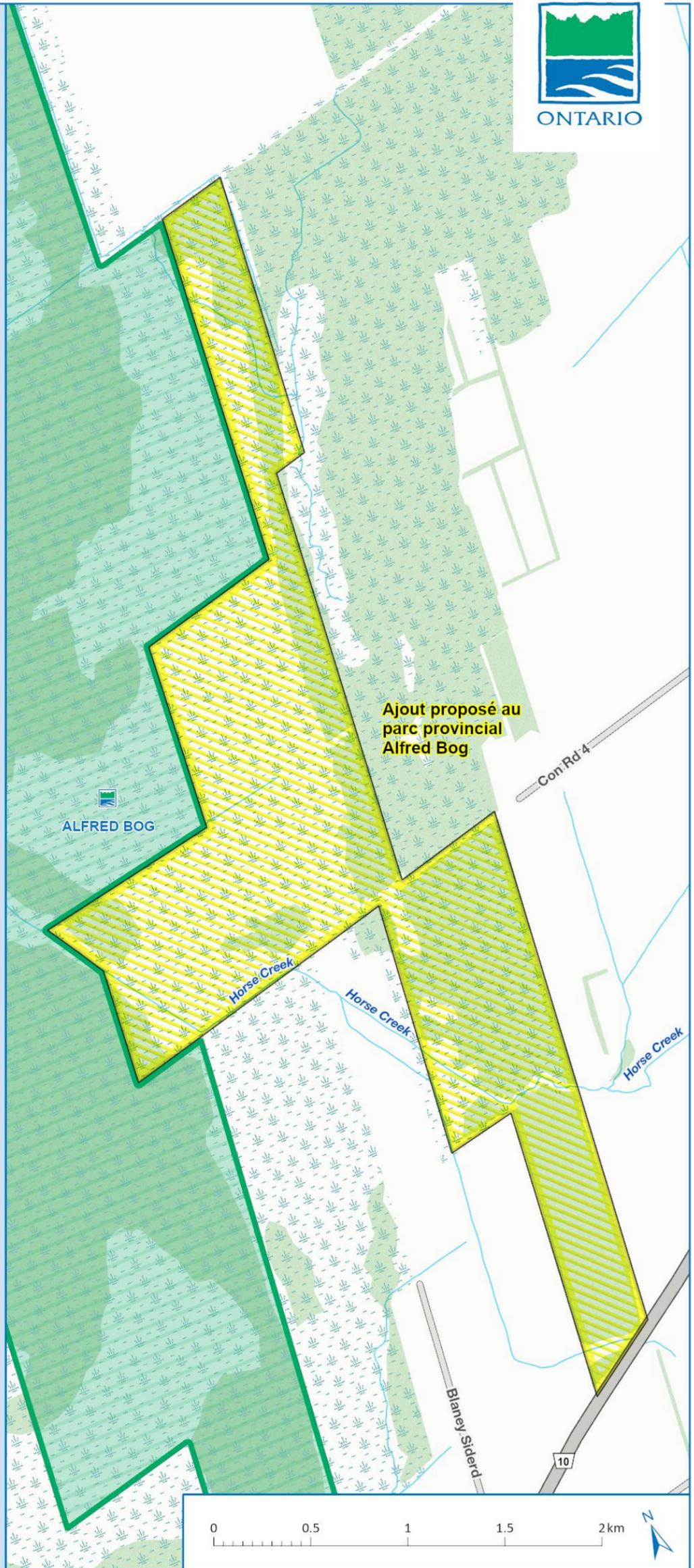
La chasse est actuellement autorisée dans ce parc provincial en vertu du Règl. de l'Ont. 663/98, pris en application de la LPPF. La proposition vise à continuer d'autoriser la chasse durable dans les ajouts proposés, conformément à la réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial Alfred Bog



- Domaine à considérer
- Parcs provinciaux réglementés
- Routes
- Les terres humides
- Zone boisées



Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'écourra aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected.areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: Limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base - Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 15N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence 2024. Date publiée: 07/11/2024. NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.



17. Ajout au parc provincial Brockville Long Swamp Fen

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Brockville Long Swamp Fen en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie totale de 44 ha (env. 109 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Brockville Long Swamp Fen est un parc naturel non opérationnel de 174 ha (env. 430 ac) qui a été créé en 2017. Le parc est situé dans le canton d'Elizabethtown-Kitley, à environ 11 km au nord de la ville de Brockville, dans les comtés unis de Leeds et Grenville ([consulter la carte](#)).

Ce site est représentatif de l'écodistrict 6E-11 de l'Ontario, situé à la limite orientale de la partie de l'axe de Frontenac du Bouclier canadien. Il protège une partie de la grande tourbière Long Swamp, un complexe de terres humides d'importance provinciale comprenant principalement des communautés de tourbières ouvertes, de tourbières boisées et de marécages mixtes.

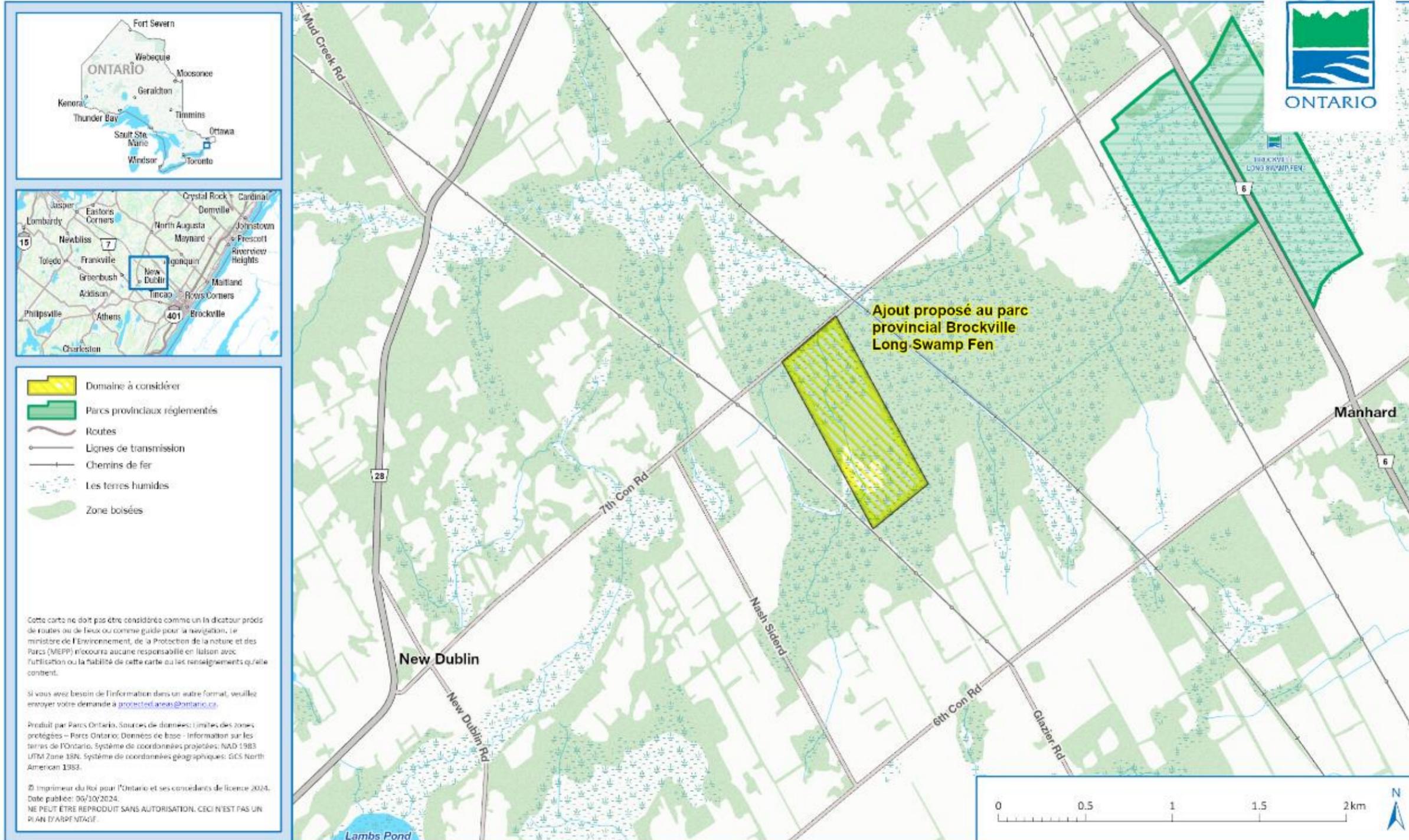
L'ajout proposé est situé à environ 3 km au sud-ouest du parc provincial Brockville Long Swamp Fen, le long de la 7th Concession Road, au nord de la Nash Side Road. Cet ajout protégera une importante terre humide d'amont et une zone d'alimentation pour la rivière Rideau et la rivière Nation, qui abritent une diversité d'espèces sauvages importantes et vulnérables.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans l'ajout proposé.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Brockville Long Swamp Fen



18. Ajout au parc provincial Charleston Lake

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Charleston Lake en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie totale d'environ 6 ha (env. 15 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Charleston Lake est un parc naturel opérationnel d'une superficie de 2 869 ha (env. 7 088 ac) qui a été créé en 1975. Le parc est situé à 60 km au nord-est de Kingston (consulter la carte) et à 15 km au nord du fleuve Saint-Laurent.

Le parc protège des paysages d'importance provinciale, notamment des zones accidentées avec de vastes forêts mixtes et des terres humides d'importance provinciale, qui servent toutes d'habitat à de nombreuses espèces importantes. Il offre également diverses possibilités de loisirs, comme le camping, le canot, la pêche, la baignade et la chasse.

Ce site est l'un des deux parcs provinciaux naturels qui sont représentatifs de l'écodistrict du lac Charleston (6E-10) de l'Ontario. Le parc est considéré comme une aire protégée centrale au sein de la réserve de la biosphère de l'arche de Frontenac, une désignation internationale qui reconnaît cette zone.

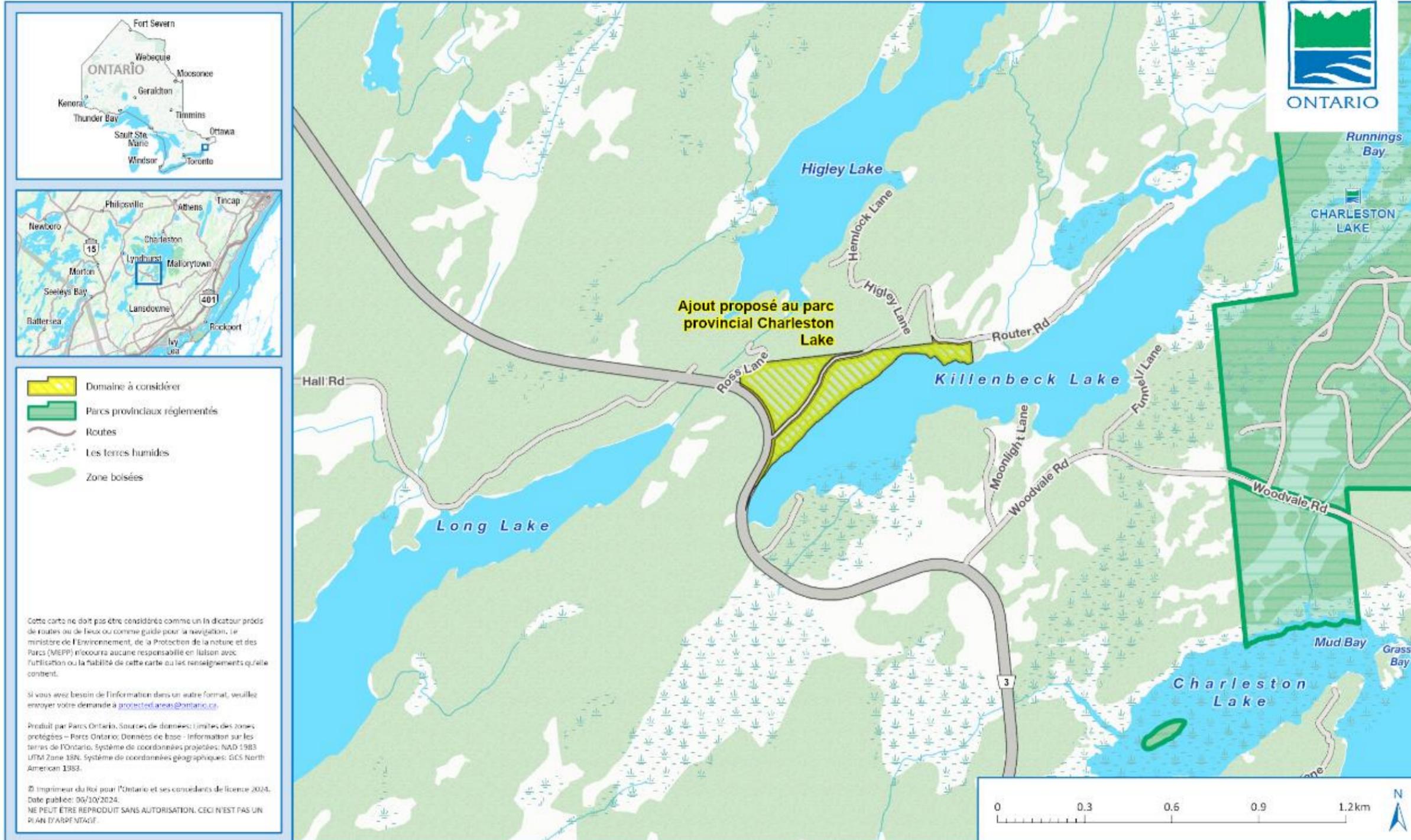
L'ajout proposé comprend des zones de forêts mixtes qui fournissent un habitat à des espèces importantes. L'ajout de ces terres au parc provincial Charleston Lake permettra de mieux protéger l'intégrité écologique de cette zone.

Modifications proposées pour régler la chasse

La chasse est actuellement autorisée dans certaines parties du parc provincial, conformément au Règl. de l'Ont. 663/98 pris en application de la LPPF. La proposition vise à modifier le Règl. de l'Ont. 663/98 afin d'autoriser la chasse durable dans l'ajout proposé, conformément au Règl. de l'Ont. 665/98 pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Charleston Lake



19. Ajout au parc provincial Emily

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Emily en ajoutant deux (2) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 29 ha (env. 72 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Emily est un parc de loisirs d'une superficie de 83 ha (env. 160 ac) qui a été créé en 1957. Ce parc opérationnel est situé sur la rive est de la rivière Pigeon, dans le canton d'Emily, dans le comté de Victoria. Il est situé à environ 22 km au nord-ouest de la ville de Peterborough et à environ 130 km au nord-est du Grand Toronto (consulter la carte). En outre, il offre diverses possibilités de loisirs, notamment le camping, la navigation de plaisance, la pêche et la baignade.

Ce site est représentatif de l'écodistrict de Peterborough (6E-8) de l'Ontario. Il fait partie de la terre humide d'importance provinciale de la rivière Pigeon. L'écodistrict est associé à la zone de végétation de la forêt tempérée à feuilles caduques de l'Est, dont la majeure partie est attribuée à la section Huron-Ontario de la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

L'ajout proposé de ces terres au parc provincial Emily renforcera la protection de cette terre humide d'importance provinciale.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans les ajouts proposés.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial Emily



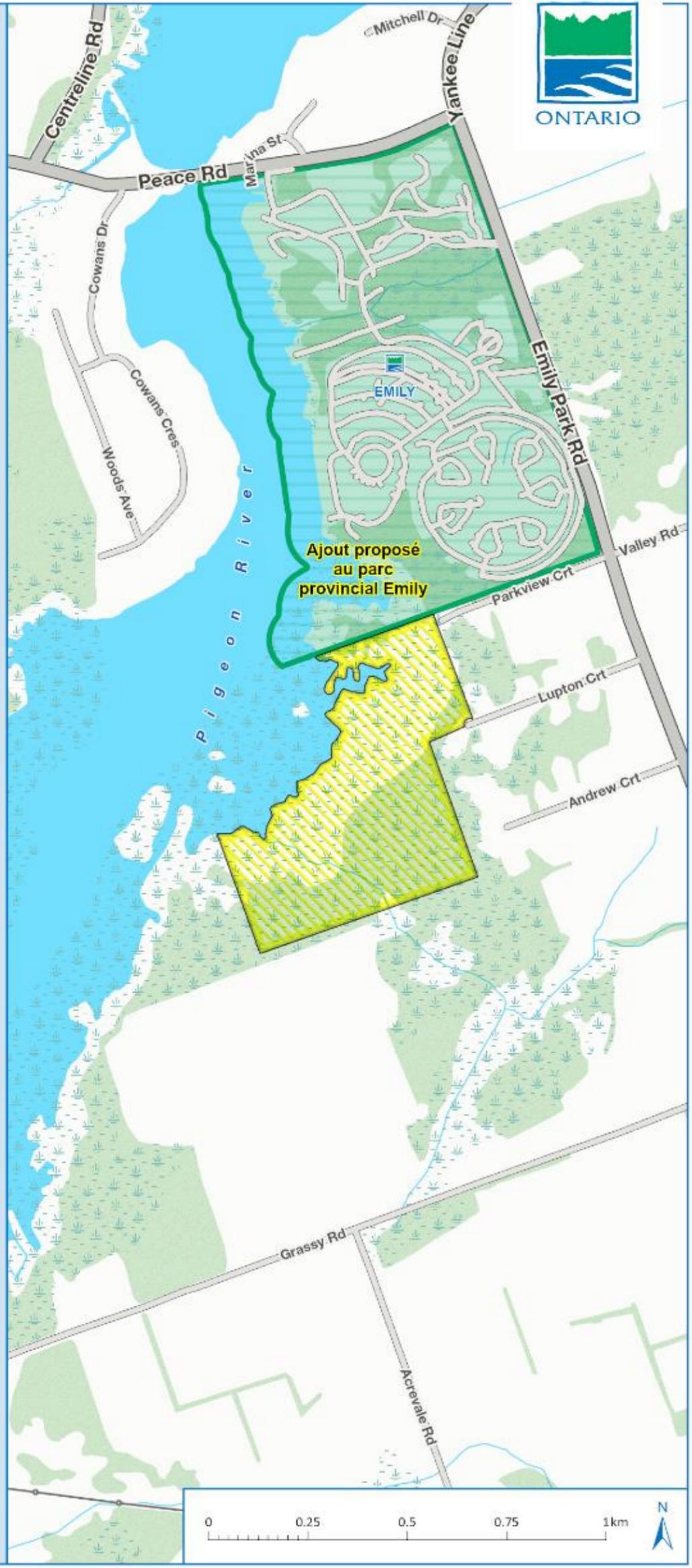
- Domaine à considérer
- Parcs provinciaux réglementés
- Routes
- Lignes de transmission
- Les terres humides
- Zone boisées

Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected_areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: Limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base – Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 17N. Système de coordonnées géographiques: GCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concordants de licence 2024.
Date publiée: 05/10/2024.
NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.



20. Ajout au parc provincial Voyageur

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Voyageur en ajoutant une (1) parcelle qui représente une superficie totale d'environ 31 ha (env. 78 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Voyageur est un parc de loisirs d'une superficie de 1 445 ha (env. 3 569 ac) qui a été créé en 1966. Ce parc opérationnel, situé dans le canton d'East Hawkesbury, dans les comtés unis de Prescott et Russell (consulter la carte), offre diverses possibilités de loisirs, notamment le camping, le canot, la pêche et la baignade.

Ce site est représentatif de l'écodistrict de Kemptville (6E-12) de l'Ontario. Cet écodistrict est associé à la forêt tempérée à feuilles caduques de l'Est et à la région du Haut-Saint-Laurent de la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les zones forestières sont principalement constituées de feuillus. L'érable à sucre et le hêtre à grandes feuilles dominent les forêts de feuillus des hautes terres. Les basses terres, plus humides, abritent l'orme d'Amérique, l'érable rouge, le frêne noir, le peuplier à grandes dents, l'érable argenté, le frêne vert et le chêne à gros fruits.

L'ajout proposé comprend une forêt de feuillus mixtes et tolérants dominée par l'érable à sucre et le hêtre, outre l'érable rouge. L'ajout de ces terres au parc provincial Voyageur permettrait de protéger davantage la forêt de feuillus dans l'écodistrict.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à ne pas autoriser la chasse dans l'ajout proposé.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Voyageur



Zone des parcs du Sud-Ouest

Liste des sites proposés

21. Ajout au parc provincial Awenda

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Awenda en ajoutant sept (7) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 108 ha (env. 266 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Awenda est un parc naturel opérationnel d'une superficie de 2 917 ha (env. 7 203 ac) qui a été créé en 1975. Le parc offre de nombreuses possibilités de loisirs, notamment le camping, la randonnée, le canot, le ski de fond et la raquette. Le parc est situé à 11 km au nord-ouest de Penetanguishene et à 17 km au nord-ouest de Midland (consulter la carte).

Le parc provincial Awenda est situé dans l'écodistrict de Barrie (6E-6) de l'Ontario, qui se caractérise par une topographie légèrement vallonnée composée de dépôts glaciolacustres et morainiques profonds recouvrant le substratum paléozoïque. Il abrite des éléments de valeur géologique importante à l'échelle provinciale, notamment une séquence bien préservée de rivages postglaciaires du lac Algonquin sur l'île et sur la partie terrestre du parc. En outre, ce parc provincial comprend plusieurs belles plages de la baie Georgienne, des dunes, des forêts de hautes terres, des marais et des tourbières. De nombreux sites archéologiques d'importance provinciale se trouvent également sur la partie terrestre du parc, dont la chronologie s'étend de l'époque archaïque à l'époque post-européenne.

Les ajouts proposés au parc provincial Awenda augmenteront la connectivité de l'habitat entre les sites d'importance provinciale. Aucune nouvelle activité récréative n'est proposée sur les parcelles de l'île du Tombeau du Géant, et toute modification des usages récréatifs sur les parcelles continentales (p. ex. expansion des réseaux de sentiers ou de l'infrastructure du parc) ne se produirait qu'à la suite d'une modification du plan de gestion du parc provincial Awenda.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

La chasse est actuellement interdite dans ce parc provincial. La proposition vise à ne pas permettre la chasse dans les ajouts proposés.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial Awenda



- Domaine à considérer
- Parcs provinciaux réglementés
- Routes
- Les terres humides
- Zone boisées



Cette carte ne doit pas être considérée comme un indicateur précis de routes ou de lieux ou comme guide pour la navigation. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) n'assume aucune responsabilité en liaison avec l'utilisation ou la fiabilité de cette carte ou les renseignements qu'elle contient.

Si vous avez besoin de l'information dans un autre format, veuillez envoyer votre demande à protected_areas@ontario.ca.

Produit par Parcs Ontario. Sources de données: Limites des zones protégées – Parcs Ontario; Données de base – Information sur les terres de l'Ontario. Système de coordonnées projetées: NAD 1983 UTM Zone 17N. Système de coordonnées géographiques: DCS North American 1983.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concordants de licence 2024. Date publiée: 05/10/2024. NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.

22. Ajout au parc provincial Bayview Escarpment

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Bayview Escarpment en ajoutant neuf (9) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 166 ha (env. 410 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Bayview Escarpment est un parc de loisirs opérationnel d'une superficie de 439 ha (env. 1 085 ac) qui a été créé en 1985. Le parc est situé à 10 kilomètres au nord-ouest de la municipalité de Meaford (consulter la carte).

Le parc, situé dans l'écodistrict de Meaford (6E-4), chevauche la zone d'intérêt naturel et scientifique Bayview Escarpment qui protège un exemple important, diversifié et bien préservé des pentes, falaises et forêts de plaine de l'escarpement du Niagara, typiques de la partie de l'escarpement située dans le comté de Grey. Les communautés écologiques comprennent de riches forêts d'éboulis mixtes, de feuillus et de conifères et de vastes fourrés d'éboulis d'érables à épis, des forêts d'érables à sucre sur le substrat rocheux et des communautés de falaises exposées. Les possibilités de loisirs comprennent la randonnée et la raquette.

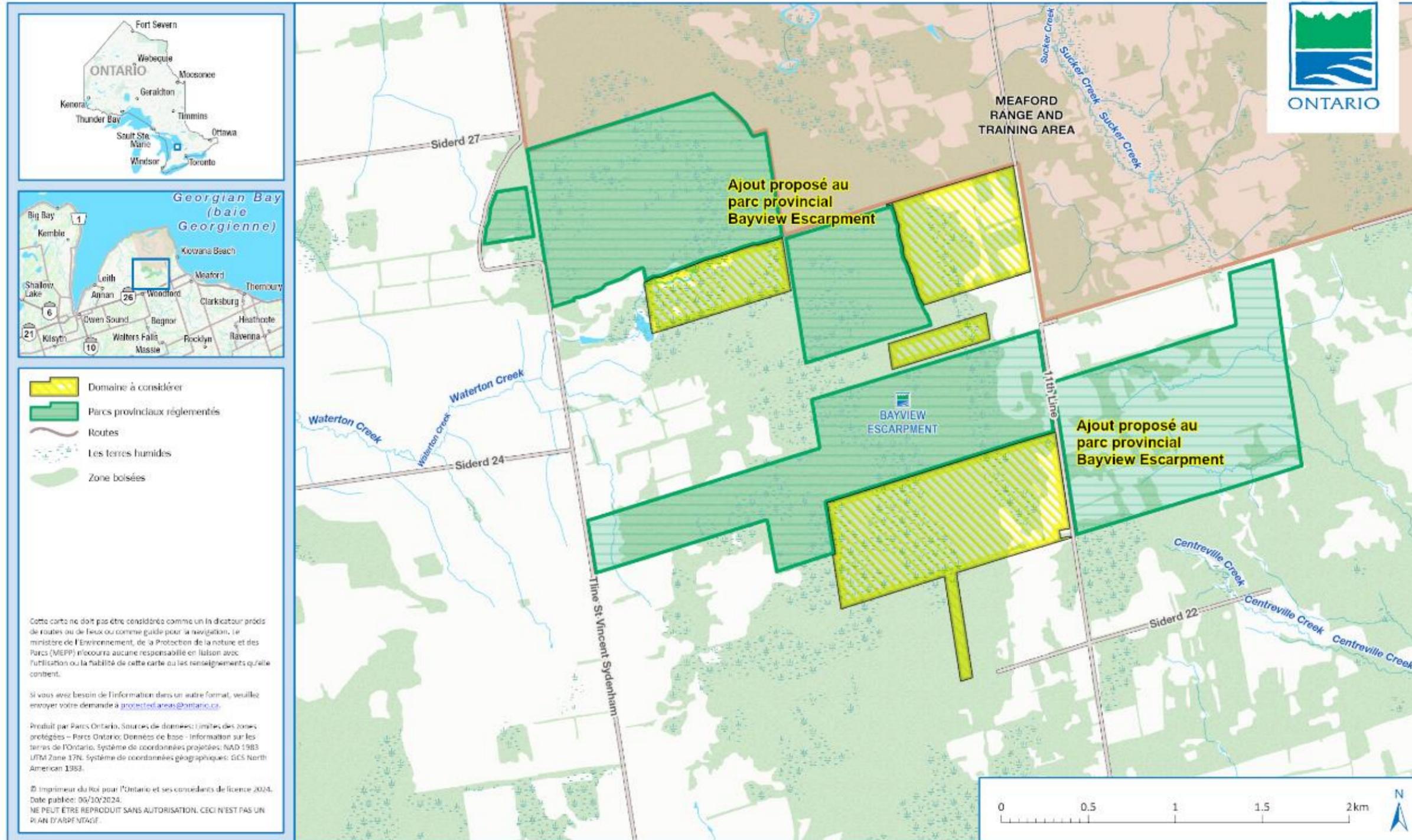
Les ajouts proposés au parc provincial Bayview Escarpment augmenteraient la connectivité de l'habitat entre les sites d'importance provinciale.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans l'ajout proposé.

Vous trouverez ci-dessous une carte de l'ajout proposé.

Ajout proposé au parc provincial Bayview Escarpment



23. Ajout au parc provincial Forks of the Credit

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Forks of the Credit en ajoutant six (6) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 8 ha (env. 20 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Forks of the Credit est un parc naturel opérationnel de 282 ha (env. 697 ac) qui a été créé en 1985. Il est situé à environ 18 km au sud-est d'Orangeville, 24 km au nord-ouest de Brampton et 40 km au nord-ouest de Mississauga (consulter la carte).

Le parc provincial Forks of the Credit est situé dans l'écodistrict d'Oak Ridges (6E-7) de l'Ontario. Le parc comprend une partie de la rivière Credit, des lacs Kettle et des collines de kame, des forêts de hautes terres et de basses terres, des forêts marécageuses de basses terres, une gorge étroite et profonde, des affleurements du socle rocheux, des chutes d'eau et une large vallée fluviale aux versants abrupts et boisés. Le patrimoine culturel du site comprend également les ruines d'un moulin et d'un barrage historiques. Le parc offre de nombreuses possibilités de loisirs, notamment le vélo, la pêche, la randonnée et l'équitation.

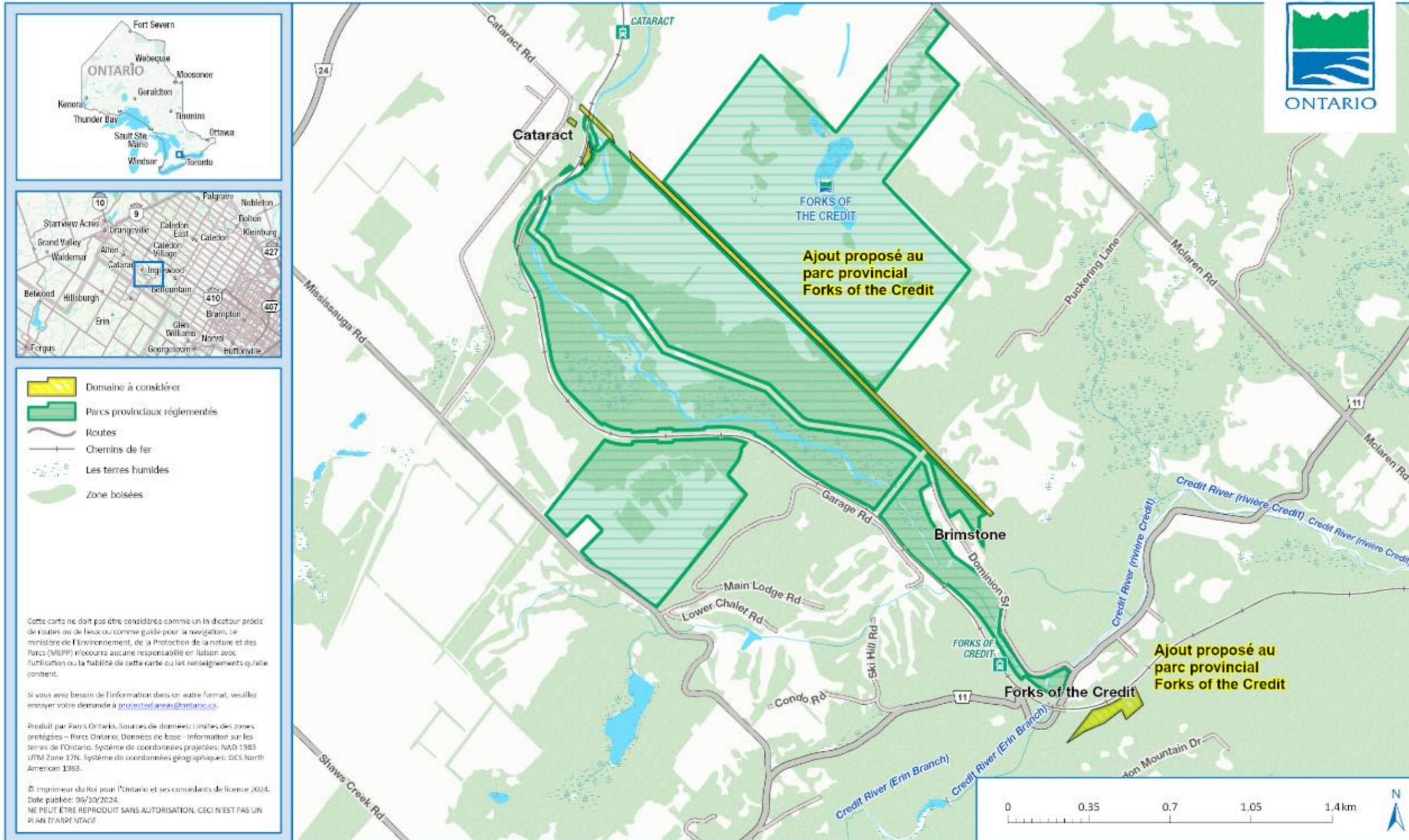
Les ajouts proposés chevauchent deux (2) zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) : celle des gisements d'eau de fonte de Caledon (sciences de la terre), et celle de Forks of the Credit (sciences de la vie). L'ajout de ces terres au parc augmenterait la connectivité au sein du parc, en plus de protéger les caractéristiques uniques des éboulis et l'habitat des espèces en péril au sud du parc.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans les ajouts proposés.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial Forks of the Credit



24. Ajout au parc provincial Hockley Valley

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Hockley Valley en ajoutant quatre (4) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 45 ha (env. 111 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial de Hockley Valley, créé en 1989, est un parc naturel non opérationnel de 388 ha (env. 933 ac). Le parc se trouve à 5 km au nord-est d'Orangeville, dans la ville de Mono, dans le comté de Dufferin (consulter la carte).

Le parc chevauche les écodistricts d'Oak Ridges (6E-7) et de Stratford (6E-1). Le parc et les ajouts proposés chevauchent la zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) des chutes Cannings, et une partie de l'ajout proposé chevauche également la ZINS des gisements d'eau de fonte de Caledon. Le parc contient une vallée d'affluent menant à la rivière Nottawasaga et fait partie de la moraine d'Orangeville. Plusieurs espèces en péril ont également été observées dans le parc. Les possibilités de loisirs comprennent la randonnée et la raquette.

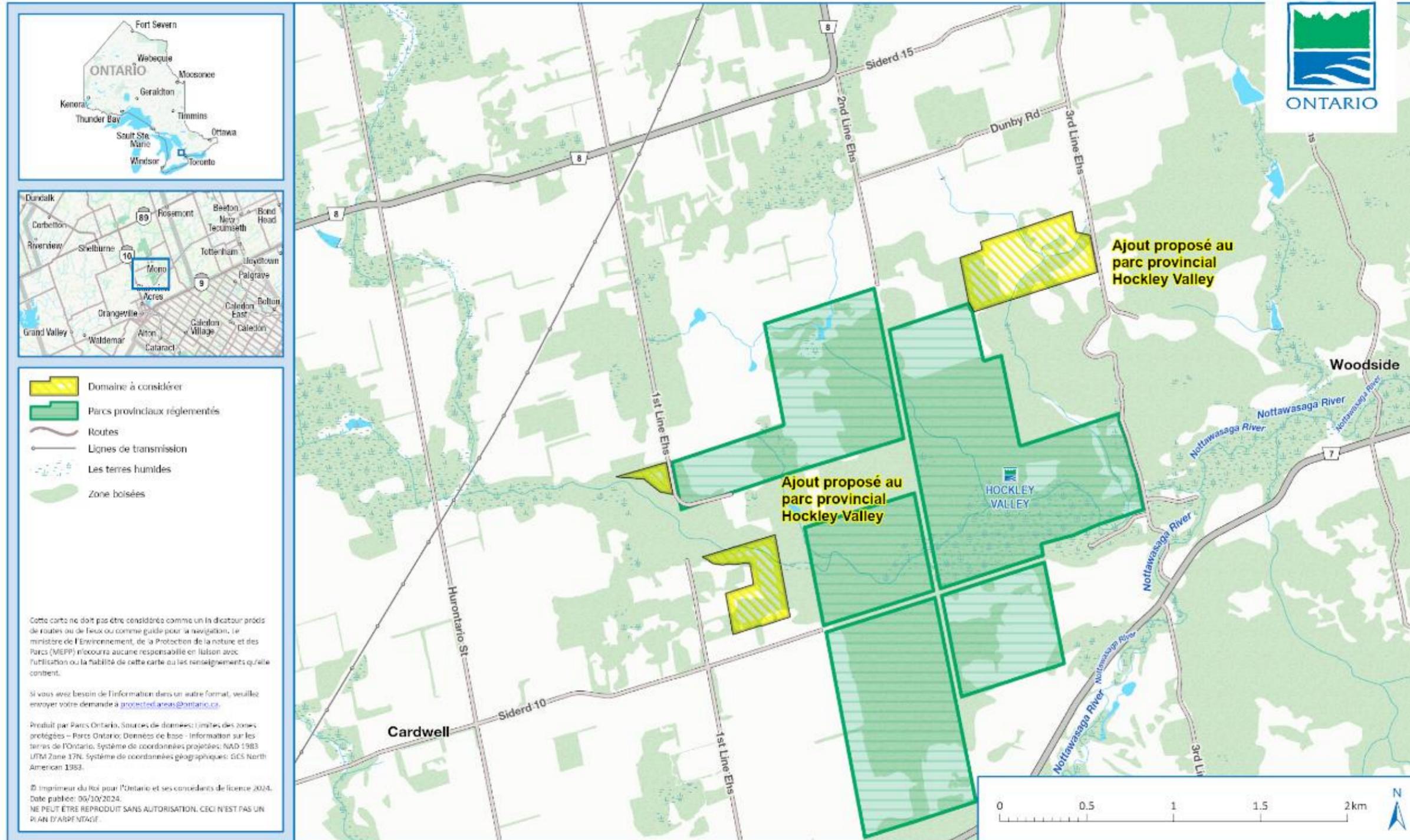
Les ajouts proposés au parc provincial Hockley Valley augmenteront la représentation des deux (2) ZINS dans le réseau des parcs.

Modifications proposées pour régler la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition vise à interdire la chasse dans les ajouts proposés.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial Hockley Valley



25. Ajout au parc provincial MacGregor Point

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial MacGregor Point en ajoutant cinq (5) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 258 ha (env. 638 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial MacGregor Point est un parc naturel opérationnel d'une superficie de 1 204 ha (env. 2 976 ac) qui a été créé en 1975. Il est situé à 5 km au sud-ouest de Port Elgin et à 14 km au nord-ouest de Southampton (consulter la carte).

Ce site est représentatif de l'écodistrict de Kincardine (6E-2) de l'Ontario. Le parc protège des caractéristiques naturelles et culturelles représentatives et significatives associées aux rives du lac Huron, notamment des caractéristiques géomorphologiques importantes (la falaise Nipissing) et des terres humides naturelles fragiles contenant des communautés végétales vulnérables et des habitats pour la faune. Il se trouve également le long d'une voie de migration importante pour les oiseaux, appelée bordure du lac Huron. Le parc offre de nombreuses possibilités de loisirs, notamment le vélo, le camping, la pêche, la randonnée, le patinage, la raquette et la baignade.

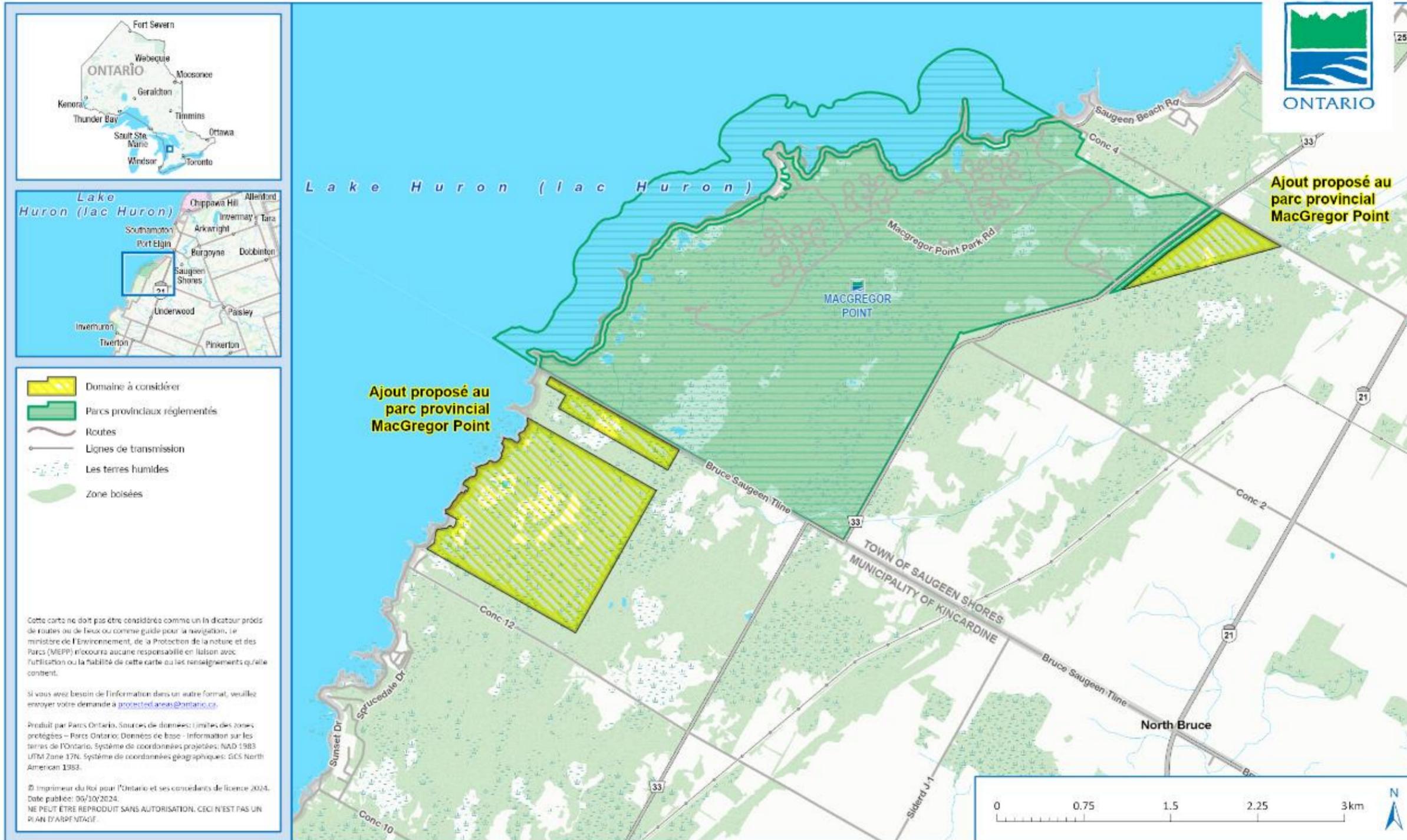
Les ajouts proposés comprennent des parties de la terre humide d'importance provinciale de MacGregor Point. L'ajout de ces terres au parc provincial permettra de mieux protéger cet habitat humide fragile.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse n'est pas permise dans ce parc provincial. La proposition consiste à modifier le Règl. de l'Ont. 663/98, pris en application de la LPPF, en vue d'ajouter une nouvelle annexe pour ce parc provincial. Cette annexe décrirait la zone des ajouts proposés, qui sont situés au sud des limites du parc établies par réglementation, afin de permettre une chasse durable dans ces ajouts, conformément au au paragraphe 110(b) du Règl. de l'Ont 665/98 pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

Ajout proposé au parc provincial MacGregor Point



26. Ajout au parc provincial Pretty River Valley

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites du parc provincial Pretty River Valley en ajoutant trois (3) parcelles supplémentaires qui représentent une superficie totale d'environ 312 ha (env. 771 ac), en utilisant des terres que l'Ontario a acquises précédemment.

Le parc provincial Pretty River Valley est un parc de 808 ha (env. 1 997 ac) situé dans le comté de Grey (consulter la carte). Ce parc non opérationnel, créé en 1985, offre de nombreuses possibilités de loisirs, y compris le vélo, la pêche, la randonnée, la motoneige et la chasse.

Le parc provincial Pretty River Valley chevauche les limites de l'écodistrict d'Oak Ridges (6E-7) et de l'écodistrict de Meaford (6E-4). Diverses espèces végétales, d'oiseaux et d'amphibiens en péril ont été observées à maintes reprises dans les limites actuelles du parc. En outre, le parc contient des caractéristiques géologiques d'importance provinciale liées aux processus glaciaires et postglaciaires le long de l'escarpement du Niagara.

Les ajouts proposés comprennent des parcelles qui chevauchent des terres humides d'importance provinciale et la zone d'intérêt naturel et scientifique de la vallée de la rivière Pretty. Deux (2) des parcelles visées par l'ajout proposé augmenteront la connectivité de l'habitat dans le parc. Ces parcelles contiennent également des tronçons du sentier Bruce. Le troisième site n'est pas adjacent aux limites du parc établies par réglementation, mais est écologiquement relié au parc provincial Pretty River Valley par les communautés forestières et marécageuses adjacentes.

Modifications proposées pour réglementer la chasse

À l'heure actuelle, la chasse est permise dans ce parc provincial en vertu du Règl. de l'Ont. 663/98, pris en application de la LPPF. La proposition vise à continuer d'autoriser une chasse durable dans les ajouts proposés, conformément à la réglementation existante sur la chasse dans les parcs en vertu du Règl. de l'Ont. 665/98, pris en application de la LPPF.

Vous trouverez ci-dessous une carte des ajouts proposés.

27. Ajout à la réserve de conservation Wainfleet Bog

Détails du site proposé

Cette proposition vise à modifier les limites de la réserve de conservation Wainfleet Bog en ajoutant trois (3) parcelles qui représentent une superficie totale d'environ 88 ha (217 ac). En 2007, les parcelles ont été transférées de Conservation de la nature Canada à la province de l'Ontario (ministère des Richesses naturelles).

La réserve de conservation Wainfleet Bog est une zone protégée d'environ 230 ha (568 ac) qui a été réglementée en 1997. Elle est située à 8 km au nord-ouest de la zone urbaine de Port Colborne, dans le canton de Wainfleet et la ville de Port Colborne (consulter la carte).

Ce site est représentatif de l'écodistrict de Niagara (7E-5) de l'Ontario et protège la zone d'intérêt naturel et scientifique du marais de Wainfleet. Il fait également partie de la terre humide d'importance provinciale du marais Wainfleet, qui comprend des communautés de tourbières arbustives, de tourbières arborées et de forêts marécageuses de feuillus. Diverses activités ont toujours été pratiquées dans cette zone, notamment la randonnée, l'observation des oiseaux, la photographie, la recherche scientifique, la chasse, l'équitation, la motoneige, l'utilisation de véhicules tout-terrain et le motocyclisme.

Les ajouts proposés à la réserve de conservation permettraient de mieux protéger les habitats humides fragiles.

Please see below for a map of the proposed additions

